



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Isère représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Anne-Laure MALFATTO et par sa Directrice, Madame Florence DEVYNCK, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, représenté par son Président, Monsieur Jean Papadopulo, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du 15 décembre 2022, ci-après dénommée la CAPI
- La commune de Bourgoin-Jallieu, représentée par son maire, Monsieur Vincent Chriqui, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 16 décembre 2022,
- La commune de Chateaufort, représentée par son maire, Monsieur Daniel Gaude, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du 29 novembre 2022
- La commune de Chèzeneuve, représentée par son maire, Madame Emmanuelle Bouin, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du 28 novembre 2022
- La commune de Crachier, représentée par son maire, Madame Nadine Roy, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du 19 décembre 2022
- La commune de Domarin, représentée par son maire, Monsieur Alain Mary, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du 12 décembre 2022
- La commune d'Ecloses Badinières, représenté par son maire, Monsieur Alain Berger, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du 12 décembre 2022

- La commune de Les Eparres, représenté par son maire, Monsieur Noel Suchet, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du 19 décembre 2022
 - La commune de Four, représentée par son maire, Monsieur Jean Papadopulo, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du 12 décembre 2022
 - La commune de La Verpillière représentée par son maire, Monsieur Patrick Margier, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 12 décembre 2022,
 - La commune de L'Isle d'Abeau, représentée par son maire, Monsieur Cyril Marion, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 12 décembre 2022,
 - La commune de Maubec, représentée par son maire, Monsieur Olivier Tisserand, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du 20 décembre 2022
 - La commune de Nivolas-Vermelle, représentée par son maire, Monsieur Christian Beton, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du 12 décembre 2022
 - La commune de Ruy-Montceau représentée par son maire, Monsieur Denis Giraud, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 21 novembre 2022,
 - La commune de Saint-Alban de Roche, représentée par son maire, Monsieur Christophe Laville, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du 12 décembre 2022
- La commune de Saint-Quentin-Fallavier, représentée par son maire, Monsieur Michel Bacconnier, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 28 novembre 2022,
- La commune de Saint-Savin, représentée par son maire, Monsieur Fabien Durand dûment autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 16 décembre 2022,
 - La commune de Satolas-et-Bonce représentée par son maire, Monsieur Damien Michallet, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 25 novembre 2022,
 - La commune de Sérézin de la Tour, représentée par son maire, Monsieur Daniel Wajda, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du 13 décembre 2022
 - La commune de Succieu, représentée par son maire, Monsieur Guillaume Vial, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du 30 novembre 2022
 - La commune de Vaulx-Milieu, représentée par son maire, Monsieur Dominique Berger dûment autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 23 novembre 2022,
 - La commune de Villefontaine, représentée par son maire, Monsieur Patrick Nicole-Williams dûment autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 12 décembre 2022,
- Et
- Le Département de l'Isère, représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre Barbier, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 18 novembre 2022

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf en date du 22 janvier 2021 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu les délibérations figurant sur l'annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) est un territoire jeune, dynamique et attractif. Elle compte plus de 107 535 habitants et 29% de sa population a moins de 20 ans.

Située au Nord du Département de l'Isère, la CAPI est un territoire contrasté qui connaît de fortes disparités avec :

- Un tissu urbain en fond de vallée qui héberge une population aux conditions de ressources modestes à moyennes avec des quartiers en difficultés : 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV*) identifiés par l'Etat sur trois communes (L'Isle d'Abeau, Villefontaine et Bourgoin-Jallieu) comprenant 11 habitants, 4 quartiers dits « en veille active » (QVA) comprenant environ 7 500 habitants et 3 « poches de précarité » comprenant 5 800 habitants soit 15% de la population de la CAPI.
- Un tissu rural autour de la vallée urbaine qui héberge une population présentant un profil sociologique.

La CAPI connaît un fort développement démographique du fait de son attractivité résidentielle et de sa dynamique économique en lien avec ses principaux atouts :

> Une position géographique à proximité de villes régionales :

> Un réseau d'infrastructures performantes le reliant à ces villes : proximité de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry ; 4 gares SNCF ; présence de l'autoroute A43,

> Un territoire au développement équilibré et harmonieux avec une cohabitation de pôles urbains et ruraux sur le territoire ;

> Une organisation urbaine originale liée à l'histoire de petites villes et à l'impulsion donnée par l'État avec la création de la Ville Nouvelle.

> Un territoire attractif économiquement.

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

De par l'historique du territoire, l'offre de services de proximité est organisée conjointement par les communes et la CAPI.

Dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse, la CAPI est en charge de la gestion des EAJE et des Relais petite enfance et les communes gèrent l'intégralité des services de l'éducation (scolaire, périscolaire et extrascolaire pour les enfants de 3 à 18 ans).

En matière sportive, la CAPI gère en plus d'un golf de 9 trous, 6 piscines communautaires. Les autres équipements sportifs de proximité (gymnases, stades, tennis, plateaux sportifs....relèvent de la gestion communale.

Enfin, sur le volet culturel, la CAPI gère un réseau de 11 médiathèques, le théâtre scène conventionnée du Vellein, le Conservatoire à Rayonnement Départemental ainsi que la SMAC « les Abattoirs » et anime un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle.

Le PLEAC est une des actions phare de la CAPI. Il a pour objectif d'organiser et de promouvoir sur le territoire de la CAPI un parcours d'Education Artistique et Culturelle pour les élèves, les enfants, les adolescents, les familles, les maisons de quartier, les publics spécifiques (Culture et Santé, Culture et Justice, petite enfance). L'Education Artistique et **Culturelle prend appui sur les artistes et les programmations artistiques des structures culturelles qui animent des projets sur tous les champs de la création artistique contemporaine.**

En partenariat avec l'Education Nationale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture), la Région Auvergne – Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la CAF de l'Isère, **le PLEAC fédère tous les équipements culturels du territoire** : Le Vellein, scènes de la CAPI, Théâtre Jean-Vilar, SMAC Les Abattoirs, Conservatoire Hector Berlioz CAPI, le réseau Médiathèques CAPI, Musée de Bourgoin-Jallieu, amàco – Les Grands Ateliers et le Cinéma Fellini.

- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :

Le Conseil communautaire a approuvé le projet de territoire de la CAPI avec précisant les 3 orientations stratégiques suivantes :

Orientation n° 1 : renforcer la cohérence et les équilibres

Orientation 2 : répondre aux défis environnementaux

Orientation 3 : affirmer un territoire de liens et d'envies

Ces orientations ont été déclinées en axes stratégiques qui visent pour les services à la population à renforcer la cohérence et les équilibres du territoire autour de 3 bassins qui constituent des pôles d'équilibre, et à affirmer un territoire de liens et d'envies avec le développement d'une politique de l'aller vers pour remettre l'utilisateur au cœur de l'activité des services et de leur raison d'être.

L'élaboration de la Convention Territoriale Globale s'est inscrite dans ces orientations politiques dans le respect du champ d'intervention de chacune des parties signataires que sont les communes, la CAPI et le Département de l'Isère.

Cette convention souhaite également répondre à 2 des 4 enjeux identifiés par le projet de territoire, à savoir :

- Celui d'améliorer les conditions de vie des Capisérois pour maintenir les familles sur le territoire,
- Et celui du niveau d'offre de services et d'équipements de proximité répondant aux besoins des familles et participant à l'attractivité du territoire.

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté,

Sur la période 2022/2025, au vu des enjeux identifiés par le diagnostic partagé, les actions des parties signataires porteront essentiellement sur les 5 thématiques suivantes :

- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- Et l'accès aux droits et services

L'action de la CAPI consistera tout d'abord à coordonner l'ensemble des actions qui seront conduites dans le cadre de la CTG.

Par ailleurs, ses interventions sur les thématiques indiquées ci-dessus veilleront à respecter le cadre statutaire de ses compétences en matière de petite enfance et de gestion des équipements sportifs et culturels.

Les communes et le Département agiront prioritairement sur les volets enfance et jeunesse, l'animation de la vie sociale.

Enfin, la parentalité et l'accès aux droits et services est une thématique largement partagée par les parties signataires.

La CAPI est née administrativement par l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2006 avec la transformation et l'extension du Syndicat d'agglomération de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau (SAN) en Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) à compter du 1^{er} janvier 2007.

En plus des compétences obligatoires, la CAPI exerce un certain nombre de compétences dites supplémentaires qui portent notamment sur les services de proximité comme la gestion des équipements de la petite enfance (EAJE et Relais petite enfance), la gestion des équipements nautiques ainsi que le golf 9 trous situés sur la commune de l'Isle d'Abeau, le réseau de médiathèques, le théâtre du Vellein, et le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

A ce titre, et plus particulièrement pour ce qui concernent les structures relevant de la petite enfance, la CAPI nouent des liens privilégiés avec la CAF de l'Isère.

Cette relation historique se traduit par une relation d'appui et de conseil dans ses actions de développement et d'évolution de services, mais également avec un fort niveau de contractualisation au titre du financement de l'ensemble de ses services petite enfance (convention de prestation de services, CEJ...)

Parallèlement, la CAPI et la CAF de l'Isère ont signé avec le Département de l'Isère le CTJ (Contrat Territorial Jeunesse) afin de coordonner la politique jeunesse à destination des 12-25 ans à l'échelle territoriale pour permettre les convergences d'expériences, d'analyses et de savoir-faire, de co-construire des projets et de mutualiser des moyens.

L'objectif du CTJ est d'encourager les initiatives des jeunes, de leur faire une place dans la société et de sécuriser les transitions dans leurs parcours vers la vie adulte.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Isère et la CAPI et ses communes ainsi que le Département de l'Isère souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à mettre en œuvre de façon coordonnée, avec le soutien des partenaires, le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De définir l'organisation du travail partenarial (la gouvernance) ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF ET DES COLLECTIVITES SIGNATAIRES

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la CAPI concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La CAPI met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés. Par ailleurs, la CAPI exerce les compétences qui figurent dans l'annexe 1.

Les communes disposent certes d'une compétence générale. Toutefois, dans le cadre de cette convention, leurs champs d'intervention porteront essentiellement sur les volets suivants :

- La petite enfance, enfance et jeunesse
- Animation de la vie sociale
- Parentalité
- Et accès aux droits

Le Département de l'Isère accompagne les Isérois dans leur vie quotidienne en matière d'accompagnement social, d'insertion, de parentalité, de protection de l'enfance, et d'accompagnement à la dépendance et au handicap.

Chef de file des solidarités et de la cohésion territoriale, le Département de l'Isère a une compétence générale d'accueil, d'accès aux droits et d'intervention sociale et médico-sociale auprès des Isérois.

A ce titre, le Département définit et met en œuvre une politique d'action sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Il coordonne les actions menées sur son territoire.

Depuis 2015, le Département souhaite développer une approche transversale et globale des politiques sociales et médicosociales mises en œuvre en favorisant la mobilisation des partenaires institutionnels et la coordination des actions menées sur chaque territoire.

La Caf de l'Isère et le Département partagent le même souci de lutte contre les exclusions. C'est ainsi que le Département et la Caf ont développé des collaborations territoriales au service des habitants du département, dans un objectif de meilleure prise en compte des besoins des publics isérois.

ARTICLE 3 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont les suivants :

Petite enfance

Adapter et conforter l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la CAPI

Adapter les locaux des EAJE de la CAPI aux besoins de l'activité et dans une démarche de cohérence territoriale

Promouvoir l'offre de services petite enfance sur le territoire avec l'ensemble des acteurs et structures gestionnaires.

Enfance et Jeunesse

conforter et adapter l'offre d'accueil adaptée aux besoins

Permettre un accès à l'information des familles

Encourager la formation et le recrutement de personnel qualifié dans les ALSH

Développer une politique culturelle et sportive à dimension sociale

Soutenir la continuité et la cohérence éducative auprès des jeunes dans une perspective émancipatrice et intégratrice

Parentalité

Mieux identifier l'offre de services et la conforter

Conforter et développer des LAEP et d'autres lieux et actions en faveur de la parentalité sur l'ensemble du territoire

Animation de la vie sociale

Adapter et conforter l'offre de services

Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de la vie sociale

Développer les coopérations et les innovations tout en tenant compte des contraintes des collectivités

Accès aux droits et services

Favoriser l'accès et la maîtrise de la langue est nécessaire et indispensable pour faciliter les démarches des publics et les rendre autonome.

Des niveaux d'accompagnement à adapter en fonction des besoins et des publics.

Favoriser l'inclusion numérique de proximité pour tous.

Travailler sur une simplification des démarches administratives.

La mobilité des usagers.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Isère et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ainsi que ses communes et le Département de l'Isère s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) Enfance et Jeunesse passé(s) avec la CAPI et les communes de Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau, Villefontaine, Ruy-Montceau, Vaulx Millieu, Saint-Quentin Fallavier et la Verpillière, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la CAPI et ses communes et le Département de l'Isère s'engagent à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 5 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf, de la vice-présidente de la CAPI en charge de la petite enfance, d'un élu par commune signataire, et d'un représentant du Département de l'Isère.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le pilotage et l'animation du Comité de Pilotage sont assurés par **la CAPI** avec le soutien de la Caf de l'Isère.

Le secrétariat permanent est assuré par la **CAPI**.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 6 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 7 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 8 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 9 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 10 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 11 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 12 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 13: CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à l'Isle d'Abeau Le 15 décembre 2022

En autant d'exemplaires originaux que de signataire

La Caf de l'Isère	
La Directrice	La Présidente
Florence DEVYNCK	Anne-Laure MALFATTO

La CAPI, ses communes membres et le Département de l'Isère	
M. le Maire de Bourgoin-Jallieu	M. le Maire de Châteauvillain
Vincent CHRQUI	Daniel GAUDE
Mme le Maire de Chèzeneuve	Mme le Maire de CRACHIER
Emmanuelle BOUIN	Nadine ROY
M. le Maire de DOMARIN	M. le Maire d'ECLOSE-BADINIERES
Alain MARY	Alain BERGER

M. le Maire de FOUR	M. le Maire de LA VERPILLIERE
Jean PAPADOPULO	Patrick MARGIER
M. le Maire de LES EPARRES	M. le Maire de L'ISLE D'ABEAU
Noël SUCHET	Cyril MARION

M. le Maire de MAUBEC	M. le Maire de NIVOLAS VERMELLE
Olivier TISSERAND	Christian BETON
M. le Maire de RUY-MONTCEAU	M. le Maire de ST ALBAN DE ROCHE
Denis GIRAUD	Christophe LAVILLE
M. le Maire de ST QUENTIN FALLAVIER	M. le Maire de SAINT SAVIN
Michel BACCONNIER	Fabien DURAND
M. le Maire de SATOLAS ET BONCE	M. le Maire de SEREZIN DE LA TOUR
Damien MICHALLET	Daniel WAJDA

M. le Maire de SUCCIEU	M. le Maire de VAULX MILIEU
Guillaume VIAL	Dominique BERGER
M. le Maire de VILLEFONTAINE	La CAPI,
Patrick NICOLE-WILLIAMS	Jean Papadopulo

Le Département de l'Isère
Le Président
Jean-Pierre Barbier



Diagnostic Convention Territoriale Globale (CTG)

Table des matières

Préambule	
Orientation n° 1 renforcer la cohérence et les équilibres	4
Orientation 2 : répondre aux défis environnementaux	4
Orientation 3 : affirmer un territoire de liens et d'envies	5
Le territoire de la CAPI	5
a) Les chiffres clés de la CAPI	5
b) Le territoire et le contexte socio-économique	6
c) L'histoire de la CAPI	7
d) Les compétences de la CAPI	8
Un territoire hétérogène et attractif	11
Partie 1 - Portrait sociologique du territoire en bref	12
La démographie du territoire	12
1. La population par commune	12
2. Le taux d'évolution démographique de la CAPI (2012-2018)	13
La dynamique démographique	14
3. La répartition de la population de la CAPI par tranches d'âges en 2018	14
4. L'indicateur de jeunesse de la CAPI	14
5. La composition des familles	15
Un bon niveau d'activités des ménages	15
1. Le taux d'emploi et le taux d'activité	15
2. Les actifs par CSP	16
Le niveau de ressources des ménages	17
1. Le profil fiscal de la population	17
La part des foyers fiscaux	18
2. Le revenu fiscal moyen par foyer fiscal	18
3. Nombre d'allocataires par communes	19
4. Les allocataires CAF sous le seuil de bas revenu	20
5. Le taux de pauvreté	20
6. Focus sur les territoires politique de la vie	21
Constats globaux et enjeux	22
Partie 2 - CAPI 2026 - La structuration territoriale de la CAPI	22
Partie 3 - La petite enfance	23
La sociologie des familles et de leurs besoins en mode de garde	23
a) Les données démographiques	23
b) La cellule familiale	25
c) Le niveau de ressources des familles avec enfants de moins de 3 ans	26
d) Composition familiale et taux d'emploi des familles avec enfants de moins de 3 ans	27
Constat global et enjeux	27
2. La capacité d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la CAPI	27
a) Les différents modes d'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans	27
b) Les chiffres clés	28
c) L'accueil individuel sur le territoire de la CAPI	28
d) L'accueil collectif sur le territoire de la CAPI	30
e) L'accueil théorique du jeune enfant sur le territoire de la CAPI	30
f) Adéquation entre souhaits des familles et recours à un mode de garde	31
g) Identification des besoins théoriques de la CAPI à l'aide des tendances nationales	32
h) Identification de la couverture des besoins par les capacités d'accueil	33
Constat global et enjeux	33
3. Le parc immobilier des crèches de la CAPI	33
a) Le statut du bâtiment du point de vue de sa propriété	33
b) L'état patrimonial des crèches	33
Constat global et enjeux au niveau des RPE	35
4. Les Relais petite enfance de la CAPI	35
a) Les nouvelles missions des Relais Petite Enfance (loi ASAP de 2021)	35
b) Le projet de fonctionnement 2022/2025 des RPE	36
c) L'organisation territoriale des RPE jusqu'au 31 décembre 2021	37
La sectorisation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021	38
d) La nouvelle organisation territoriale au 1 ^{er} janvier 2022	39
Cartographie de la nouvelle territorialisation	39
Constat global et enjeux au niveau des RPE	40
Partie 4 - L'enfance et la jeunesse	40

A - L'enfance	40
La sociologie des familles et de leurs besoins en mode de garde	40
a) Les chiffres clés	41
Les enfants de 3 à 6 ans	41
Les enfants de 6 à 11 ans	42
b) L'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire	44
c) Un territoire bien doté en termes d'équipements culturels et d'équipements sportifs	45
B - La jeunesse	46
a) Les chiffres clés	46
Les jeunes allocataires CAF âgés de 12 à 25 ans	46
Le niveau de ressources des familles allocataires avec enfants de 12 à 17 ans	47
b) Le taux de scolarisation	48
c) Le taux d'emploi des 15/24 ans	49
d) La part des jeunes sans diplômes	49
e) La part de diplômés du supérieur du supérieur parmi les 15 ans et + non scolarisés	49
Constat global et enjeux au niveau des RPE	49
Volet enfance	49
Volet jeunesse	50
Partie 5 - La parentalité	50
a) Les chiffres clés	50
b) Les structures porteuses d'actions parentalité sur le territoire	51
Constats et enjeux	52
Partie 6 – l'animation de la vie sociale	52
Constats et enjeux	53
Partie 7 – l'accès aux droits et services	54
a) Les structures existantes en plus des CCAS communaux qui est le 1 ^{er} pourvoyeur d'information en matière d'accès aux droits et service	54
Droits et services (dont prestations) à destination des familles	54
Droits et services (dont prestations) à destination des personnes en recherche d'emploi	54
Accès aux services et à l'information à destination des familles	54
Accès aux services et à l'information à destination des jeunes	54
Constats et enjeux	54

Préambule

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle s'appuie sur une démarche de diagnostic partagé avec les partenaires et met en évidence les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions

La plus-value d'une CTG pour le territoire de la CAPI vise essentiellement à :

- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace
- Valoriser les actions conduites
- Et réduire les inégalités territoriales.

L'ensemble des parties signataires de cette première CTG ont volontairement porté leur attention sur les services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et à ces services et l'animation de la vie sociale.

Par ailleurs, en juillet 2021, le Conseil communautaire a approuvé le projet de territoire de la CAPI avec précisant les 3 orientations stratégiques suivantes

Orientation n° 1 renforcer la cohérence et les équilibres

- ❖ Axe 1 / Un territoire organisé autour d'un système de trois secteurs « Est – Ouest – Centre » qui constituent des pôles d'équilibre, lesquels s'appuient sur des pôles relais et intermédiaires.
- ❖ Axe 2 / Des politiques d'aménagement et d'urbanisme qui intègrent la préservation et la conservation des espaces naturels et agricoles.
- ❖ Axe 3 / Le développement du lien social devient un axe central des politiques d'aménagement et d'urbanisme en luttant contre la spécialisation sociale des territoires.
- ❖ Axe 4 / Le maillage territorial de l'offre d'accueil d'activités, articulant différentes envergures d'espaces économiques.
- ❖ Axe 5 / La diversification des modes de transport et l'optimisation des services aux besoins de déplacement

Orientation 2 : répondre aux défis environnementaux

- ❖ Axe 1 / Une politique de réhabilitation et d'optimisation des infrastructures et bâtiments.
- ❖ Axe 2 / Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des parties prenantes.
- ❖ Axe 3 / La préservation des paysages, des ressources, des espaces agricoles et forestiers et de la qualité de l'air et de l'eau.
- ❖ Axe 4 / Une stratégie de gestion des déchets ambitieuse.
- ❖ Axe 5 / Une culture de gestion et prévention du risque diffusée et partagée.

Orientation 3 : affirmer un territoire de liens et d'envies

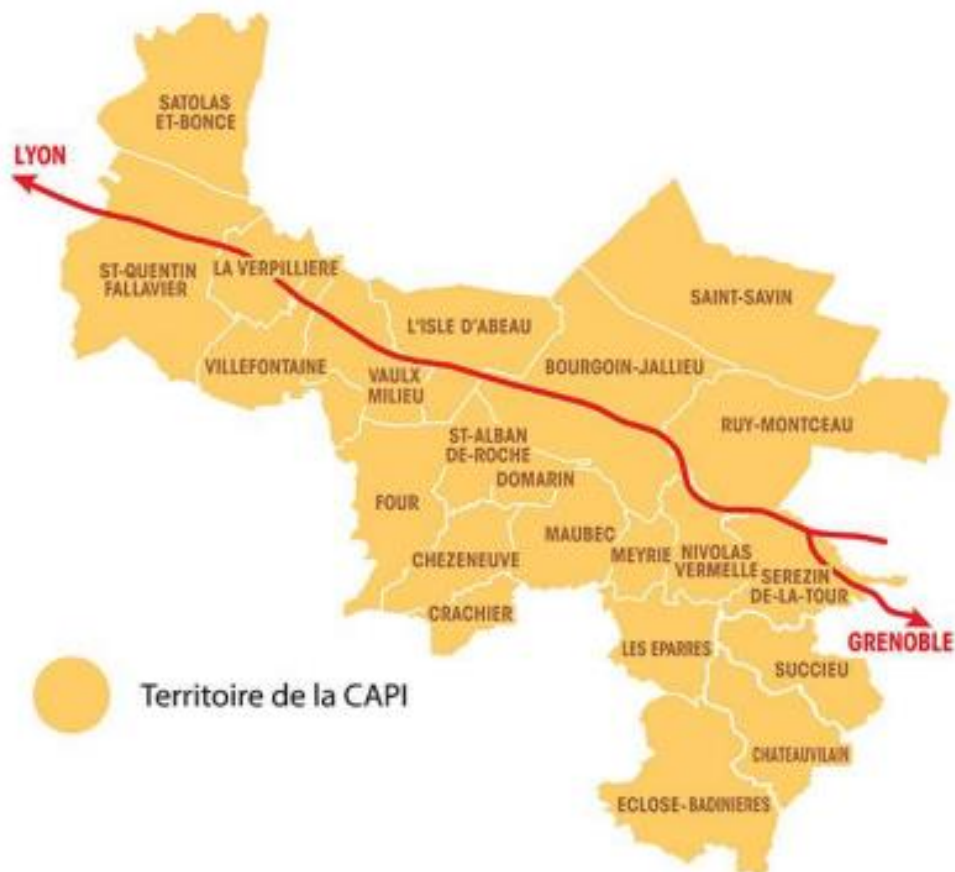
- ❖ Axe 1 / Une démarche de marketing et d'identité territoriale.
- ❖ Axe 2 / Maintenir l'attractivité et la diversité des activités économiques.
- ❖ Axe 3 / Une stratégie de l'habitat diversifiée.
- ❖ Axe 4 / Développement d'une politique de « l'aller vers et/ou de faire avec ».

En adéquation avec les orientations stratégiques du projet de territoire CAPI 2026 d'une part et l'organisation des champs d'intervention des collectivités signataires d'autre part, ce diagnostic porte essentiellement sur les services et thématiques suivants : petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et accès aux droits et services.

Le territoire de la CAPI

a) Les chiffres clés de la CAPI :

CAPI Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Date de création : 1 ^{er} janvier 2007		29% de la population a moins de 20 ans
	22 communes	257,51 Km ²	
	108 709 habitants en 2020		
51 000 emplois	47 086 logements		19 160 familles avec enfants Soit 44% des ménages
5 QPV et 4 QVA Soit 10% de la pop	68 124 actifs Soit 8,6% de la pop active du Département de l'Isère		23 372 allocataires CAF (au titre de la branche famille)



b) Le territoire et le contexte socio-économique :

Située au Nord du département de l'Isère, la CAPI doit son attractivité résidentielle et sa dynamique économique à la conjonction de 5 atouts majeurs :

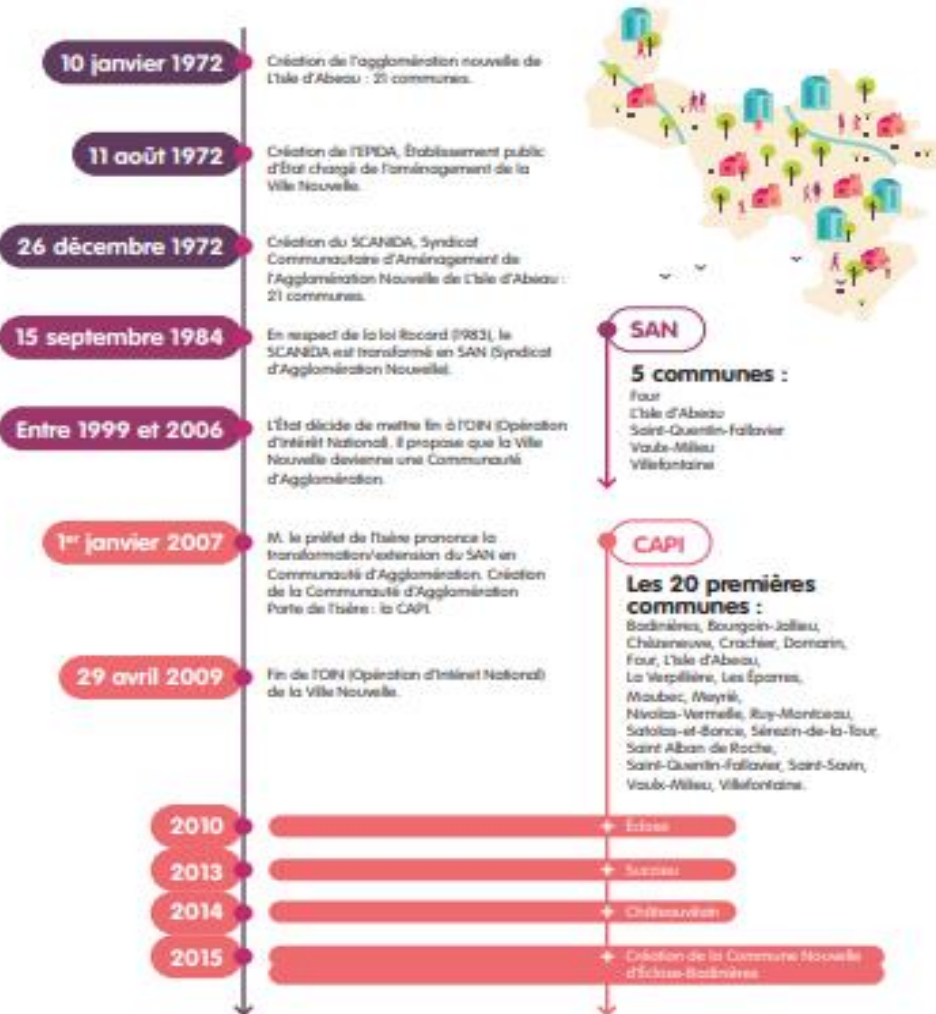
- Une position géographique à proximité de villes régionales :
Située entre Lyon, Grenoble et Chambéry, la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) est la deuxième agglomération du département de l'Isère.
- Un réseau d'infrastructures performantes le reliant à ces villes :
 - La proximité de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry ;
 - 4 gares SNCF ;
 - Autoroute A43, D75, etc... ;
 - 7 parkings de covoiturage et 5 stations d'autopartage.
- Un territoire au développement équilibré et harmonieux :
 - Une cohabitation de pôles urbains et ruraux sur le territoire ;
 - 5 600 ha de zones urbanisées (22% du territoire) ;
 - 4 100 ha de forêts et milieux semi-naturels (16% du territoire) ;
 - 150 exploitations agricoles ;
 - 15 300 ha de zone agricole ou naturelle (61% du territoire).
- Une organisation urbaine originale liée à l'histoire de petites villes et à l'impulsion donnée par l'État avec la création de la Ville Nouvelle.

- Un territoire attractif économiquement :
 - Rayonnement national et international (Parc international de Chesnes) ;
 - Une économie diversifiée avec une dominante logistique (1^{ère} zone logistique terrestre de France) ;
 - 40 Zones d'Activités Economiques (ZAE) (2 000 ha) ;
 - 6 400 établissements ;
 - Environ 51 000 emplois.
 - Des secteurs clés :
 - La logistique ;
 - L'électronique, l'informatique et les télécommunications ;
 - La construction durable, les matériaux ;
 - La santé et pharmacie ;
 - Les énergies renouvelables.

c) L'histoire de la CAPI :

NOTRE HISTOIRE : DE LA VILLE NOUVELLE À LA CAPI

L'histoire du territoire de la CAPI est singulière car son étendue et les institutions chargées de le gérer, ont été modifiées au fil du temps.



d) Les compétences de la CAPI :

NOS COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développements économique ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité.

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

POLITIQUE DE LA VILLE

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Dans les conditions prévues par le code de l'environnement.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux localifs.

COLLECTE ET TRAITEMENT

- Gestion, traitement et valorisation des déchets.

EAU

- Produire, traiter et distribuer de l'eau potable.
- Assurer l'investissement et l'exploitation.

ASSANISSEMENT DES EAUX USÉES

- Collecter les eaux usées et assurer leur transit et leur traitement.
- Assurer l'investissement et l'exploitation.

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

- Collecter, traiter les eaux pluviales urbaines et participer à la protection des habitations contre les inondations.

NOS COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE, DE PARCS DE STATIONNEMENT

Reconnus d'intérêt communautaire

- Les voiries de liaison entre communes et grands pôles structurants
- Les voies de liaisons inter-quartiers
- Les voies de distribution et les voies des zones d'activités économiques, soit 350 km de chaussée.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Reconnus d'intérêt communautaire

- Le Théâtre du Vellein (scène conventionnée) ;
- Le Conservatoire Hector Berlioz CAPI à rayonnement départemental ;
- La Scène de Musique Actuelle Les Abattoirs ;
- 11 bibliothèques et médiathèques.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Reconnus d'intérêt communautaire

- 6 piscines ;
- 1 base nautique ;
- 1 golf.

ACTION SOCIALE

Reconnues d'intérêt communautaire

- 23 Crèches ;
- 5 Micro-Crèches ;
- 1 Halte-Garderie Itinérante ;
- 7 Relais Petite Enfance.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Prises en charge d'opérations de maîtrise de l'énergie d'intérêt communautaire ;
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ;
- Création de zones environnementales sensibles et labellisées ;
- Coordination des plans de prévention des risques des communes concernées.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Production d'énergie renouvelable ;
- Construction durable ;
- Plan climat.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FEUX TRICOLORES

- Réalisation et gestion de tous les réseaux d'éclairage public et de tous les feux tricolores.

SÉCURITÉ INCENDIE

- Participation au service départemental d'incendie et de secours ;
- Gestion des bornes incendie (alimentation et matériel).

AGRICULTURE

- Soutien au maintien et au développement de l'agriculture ;
- Promotion de l'agriculture raisonnée et mise en œuvre de mesures agro-environnementales.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Soutien au développement supérieur en lien avec le développement économique.

DISTRIBUTION DE SERVICE DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

- Diffusion de la TNT gratuite sur certains périmètres de l'ancienne Ville Nouvelle (contrat d'entretien et maintenance de ce réseau).

Un territoire hétérogène et attractif

Le territoire intercommunal est organisé des deux côtés de l'axe routier et ferroviaire Lyon-Turin et à une trentaine de kilomètres de Lyon. Il regroupe un ensemble de villes formant la deuxième agglomération du département de l'Isère, avec plus de 100 000 habitants (100 910 en 2012).

L'urbanisation, évitant les marais de la [Bourbre](#) et de Catelan (vers 215 mètres d'altitude), se situe au pied et sur les collines les plus proches.

Un paysage plus industriel se concentre dans l'ouest du territoire avec le parc d'activité de Chesnes, une des principales plates-formes logistiques de France², un centre pénitentiaire, un poste électrique, une carrière et le croisement entre plusieurs lignes de chemin de fer entre [Heyrieux](#) et [Saint-Quentin-Fallavier](#).

Il comprend aussi une majorité de communes rurales.

Sur 22 communes, 5 ont moins de 1 000 habitants et 6 ont entre 1 000 et 2 000 habitants, toutes au sud de la vallée de la Bourbre, dans les [Terres froides](#), pays de plateaux ou de collines.

Partie 1 - Portrait sociologique du territoire en bref

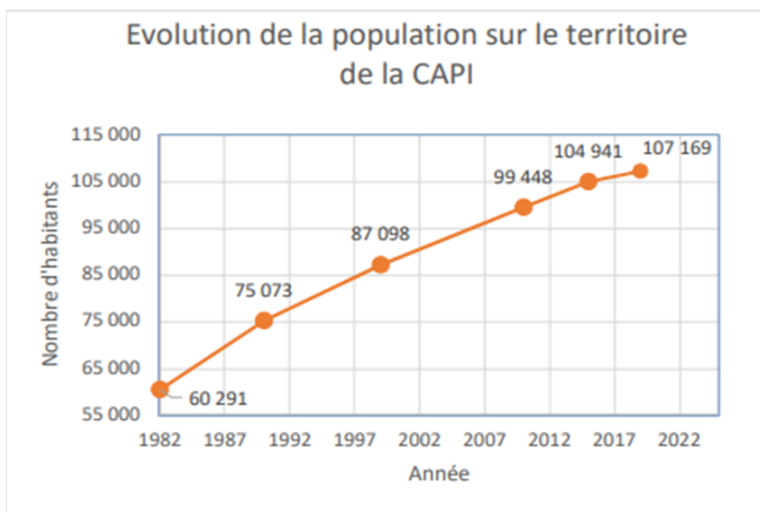
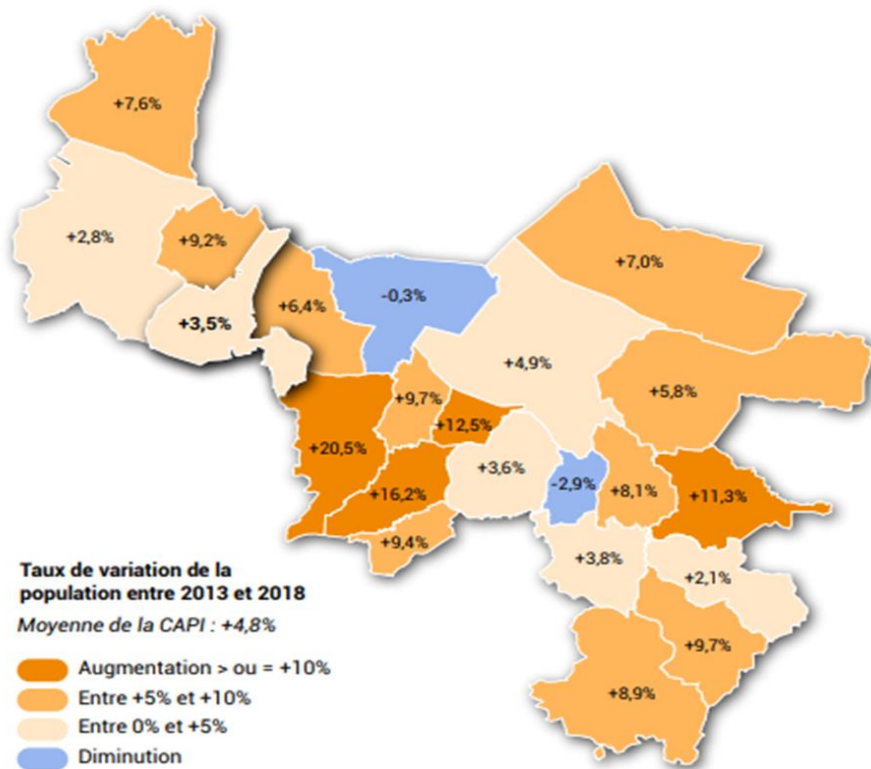
La démographie du territoire :

1- La population par commune :

Communes	Population 2018
Bourgoin-Jallieu	28 494
Châteauvilain	748
Chèzeneuve	611
Crachier	525
Domarin	1 674
Eclose-Badinières	1 438
Four	1 582
Les Éparres	979
L'Isle-d'Abeau	16 169
Maubec	1 765
Meyrié	1 024
Nivolas-Vermelle	2 649
Ruy-Montceau	4 606
Saint-Alban-de-Roche	2 056
Saint-Quentin-Fallavier	6 083
Saint-Savin	4 094
Satolas-et-Bonce	2 438
Sérézin-de-la-Tour	1 068
Succieu	733
Vaulx-Milieu	2 546
La Verpillière	7 305
Villefontaine	18 808
Population totale 2018	107 395

3 communes : Bourgoin-Jallieu, L'Isle D'Abeau, Villefontaine	63 471	59,10% de la population totale
Les autres communes	43 924	40,90% de la population totale

2- Le taux d'évolution démographique de la CAPI (2012-2018) :



Population en vigueur 01/01/2019	107 169
Evolution en valeur absolue sur 20 ans	+ 20 071
Evolution en valeur absolue sur 4 ans	+ 2 228
Evolution annuelle sur 4 ans	1%
Superficie (km ²)	248,77

(Source : Données INSEE /ALDO)

Trois communes concentrent 60% de la population :

- Bourgoin-Jallieu : 26%
- Villefontaine : 18%
- L'Isle d'Abeau : 16%

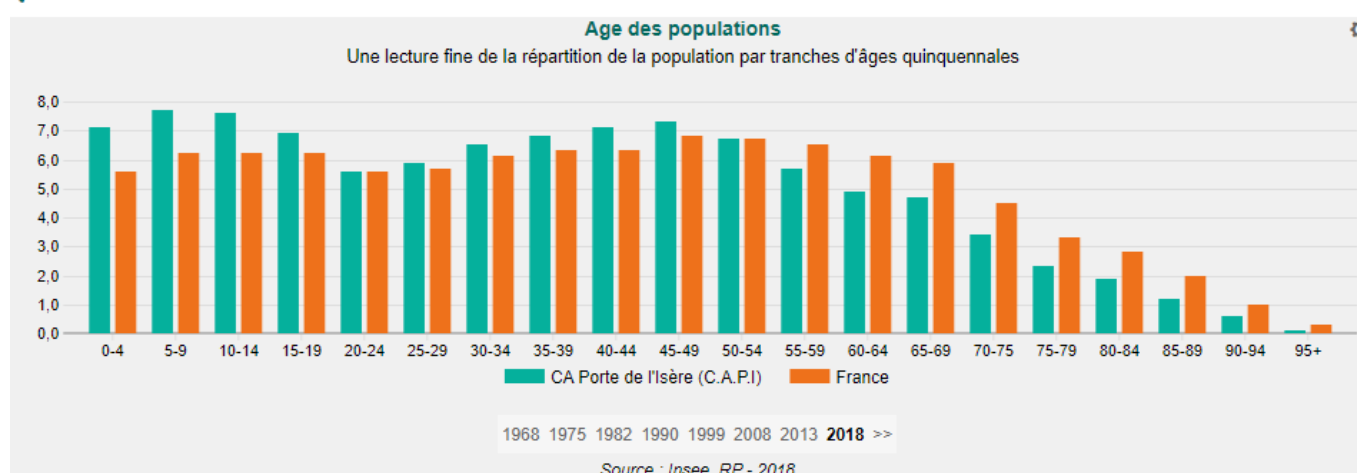
- La dynamique démographique :

	CAPI	Isère
Variation moyenne annuelle de la pop	1	0.5
Due au solde naturel	0.9	0.5
Due au solde apparent des entrées et sorties	0.1	0
Taux de natalité pour 1000 hab	14.5	12
Taux de mortalité pour 1000 hab	5.8	7.3

La dynamique démographique de la CAPI est soutenue (au-delà de la moyenne départementale).

Elle présente un taux de natalité particulièrement élevé notamment dans les villes de l'Isle d'Abeau et Villefontaine

3- La répartition de la population de la CAPI par tranches d'âges en 2018 :



4- L'indicateur de jeunesse de la CAPI :

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus

2008 : 201

2013 : 170

2018 : 152

L'indicateur jeunesse au niveau du Département de l'Isère est de 107 en 2018

5- La composition des familles :

Nombre de familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans CAPI							Isère	
	2008	%	2013	%	2019	%	2019	%
Total	26 816,00	100,00	28 215,00	100,00	29 750,00	100,00	352 766,00	100,00
aucun enfant	10 378,00	38,70	11 151,00	39,50	12 062,00	40,50	167 089,00	47,40
1 enfant	6 539,00	24,40	6 577,00	23,30	6 842,00	23,00	74 749,00	21,10
2 enfants	6 266,00	23,40	6 706,00	23,80	6 846,00	23,00	77 162,00	21,90
3 enfants	2 678,00	10,00	2 783,00	9,90	2 953,00	9,90	26 606,00	7,50
4 enfants ou plus	956,00	3,60	997,00	3,50	1 048,00	3,50	7 430,00	2,10

Un bon niveau d'activités des ménages

1- Le taux d'emploi et le taux d'activité :

Activité et Emploi	Taux d'activité			Taux d'emploi			Temps partiel	
	Ensemble	H	F	Ensemble	Hommes occupés	Femmes occupées	H	F
Bièvre Isère Communauté	77,2%	79,3%	75,1%	69,1%	72,3%	65,8%	3,0%	14,6%
CA du Pays Voironnais	76,4%	78,9%	74,0%	68,8%	71,0%	66,6%	3,4%	16,1%
CA Porte de l'Isère (CAPI)	76,0%	80,1%	72,1%	65,3%	70,0%	60,7%	3,2%	13,1%
CC de Bièvre Est	77,1%	79,4%	74,8%	70,1%	72,9%	67,3%	3,3%	15,1%
CC de Cœur de Chartreuse	77,6%	80,8%	74,3%	70,6%	73,8%	67,3%	3,9%	17,1%
CC de la Matheysine	73,9%	75,4%	72,4%	65,7%	66,8%	64,5%	4,4%	16,6%
CC de l'Oisans	82,1%	84,1%	79,9%	76,3%	78,6%	73,8%	5,7%	11,3%
CC des Collines du Nord Dauphiné	79,0%	80,4%	77,6%	72,7%	74,6%	70,8%	3,0%	13,3%
CC du Massif du Vercors	79,1%	81,0%	77,3%	73,8%	75,8%	71,8%	4,6%	17,9%
CC du Trièves	77,7%	79,1%	76,3%	70,4%	72,0%	68,8%	5,4%	18,2%
CC entre Bièvre et Rhône	75,0%	79,4%	70,5%	65,2%	70,6%	59,7%	3,2%	15,1%
CC Le Grésivaudan	77,6%	79,5%	75,8%	71,3%	73,2%	69,4%	3,8%	15,9%
CC Les Balcons du Dauphiné	78,3%	80,7%	75,7%	70,6%	73,8%	67,3%	2,8%	12,6%
CC Les Vals du Dauphiné	76,5%	79,5%	73,7%	68,0%	71,9%	64,1%	2,9%	14,0%
CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	77,8%	81,8%	73,8%	69,2%	73,5%	65,0%	2,9%	11,8%
Grenoble-Alpes Métropole	72,0%	74,3%	69,6%	62,6%	64,9%	60,3%	4,7%	15,3%
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	76,8%	78,7%	74,8%	68,2%	70,8%	65,6%	4,0%	16,5%
Vienne Condrieu Agglomération	75,3%	79,1%	71,5%	66,9%	70,8%	63,0%	3,2%	13,6%
Total ISERE	75,0%	77,7%	72,4%	66,4%	69,3%	63,5%	3,9%	14,8%

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes en âge de travailler.

Les taux d'activité et d'emploi observés sur la CAPI sont sensiblement au même niveau que les moyennes départementales.

2- Les actifs par CSP :

Actifs par CSP	Part dans les actifs de 15 ans ou + avant un emploi					
	Agriculteurs, Exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	Cadres et professions intellec. supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Bièvre Isère Communauté	2,6%	8,6%	11,9%	25,2%	26,7%	25,0%
CA du Pays Voironnais	0,9%	6,9%	21,0%	29,1%	24,2%	17,9%
CA Porte de l'Isère (CAPI)	0,4%	5,6%	16,1%	27,2%	25,9%	24,8%
CC de Bièvre Est	1,2%	7,3%	13,3%	26,6%	25,7%	25,9%
CC de Cœur de Chartreuse	1,5%	8,1%	12,7%	27,6%	28,0%	22,2%
CC de la Matheysine	2,2%	8,3%	12,0%	26,6%	28,8%	22,1%
CC de l'Oisans	1,3%	12,6%	8,8%	29,3%	30,0%	18,0%
CC des Collines du Nord Dauphiné	0,9%	8,5%	18,0%	28,8%	24,1%	19,7%
CC du Massif du Vercors	2,1%	10,8%	21,1%	29,2%	24,1%	12,6%
CC du Trièves	5,7%	10,9%	13,8%	25,2%	26,3%	18,1%
CC entre Bièvre et Rhône	1,6%	7,6%	10,2%	27,7%	26,2%	26,7%
CC Le Grésivaudan	0,7%	7,0%	29,3%	28,8%	20,8%	13,5%
CC Les Balcons du Dauphiné	1,2%	8,2%	13,4%	28,6%	23,9%	24,7%
CC Les Vals du Dauphiné	1,6%	8,3%	12,5%	27,1%	25,3%	25,2%
CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	0,3%	7,2%	11,4%	27,7%	27,0%	26,5%
Grenoble-Alpes Métropole	0,1%	5,2%	26,4%	27,6%	26,0%	14,7%
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	3,4%	7,9%	13,2%	26,7%	25,5%	23,3%
Vienne Condrieu Agglomération	0,7%	7,4%	17,3%	30,6%	24,1%	19,9%
Total ISERE	0,9%	6,7%	20,0%	27,9%	25,2%	19,3%

Plus de 50% des actifs de la CAPI sont des employés et ouvriers soit un niveau supérieur à la moyenne départementale.

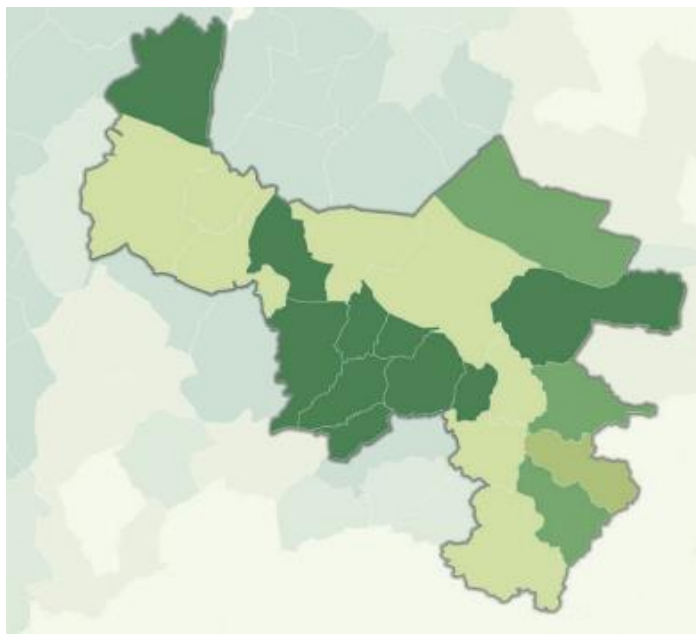
Cette répartition de la population active par CSP est à mettre en miroir avec le niveau de revenu fiscal moyen des foyers fiscaux.

Le niveau de ressources des ménages

1- Le profil fiscal de la population :

Revenu fiscal	Nb de foyers fiscaux	Foyers fiscaux non imposables		Revenu fiscal moyen	Foyers fiscaux déclarant		Foyers fiscaux déclarant	
		Nombre	En %		- de 12 000€	En %	+de 30 001€	En %
Bièvre Isère Communauté	29 708	17 328	58,33%	25 082 €	2 623	8,83%	2 405	8,10%
CA du Pays Voironnais	53 012	26 905	50,75%	29 248 €	9 947	18,76%	15 022	28,34%
CA Porte de l'Isère (CAPI)	57 130	32 404	56,72%	25 422 €	13 460	23,56%	13 520	23,67%
CC de Bièvre Est	11 767	6 473	55,01%	26 918 €	1 537	13,06%	2 395	20,35%
CC de Cœur de Chartreuse	6 724	3 856	57,35%	24 861 €	822	12,22%	688	10,23%
CC de la Matheysine	11 266	6 493	57,63%	23 647 €	1 044	9,27%	617	5,48%
CC de l'Oisans	6 404	3 239	50,58%	26 195 €	690	10,77%	919	14,35%
CC des Collines du Nord Dauphiné	12 967	5 879	45,34%	31 655 €	1 723	13,29%	4 319	33,31%
CC du Massif du Vercors	6 827	3 254	47,66%	30 368 €	1 156	16,93%	2 072	30,35%
CC du Trièves	5 681	3 276	57,67%	25 259 €	ND	NS	ND	NS
CC entre Bièvre et Rhône	36 758	21 224	57,74%	24 997 €	6 080	16,54%	5 809	15,80%
CC Le Grésivaudan	54 673	23 346	42,70%	36 843 €	7 613	13,92%	19 873	36,35%
CC Les Balcons du Dauphiné	40 435	21 465	53,09%	28 278 €	4 792	11,85%	7 132	17,64%
CC Les Vals du Dauphiné	33 625	19 229	57,19%	25 745 €	5 460	16,24%	5 762	17,14%
CC LYSED	14 456	8 009	55,40%	26 625 €	2 881	19,93%	3 877	26,82%
Grenoble-Alpes Métropole	248 065	125 470	50,58%	27 731 €	62 307	25,12%	72 154	29,09%
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	25 522	15 096	59,15%	24 842 €	3 324	13,02%	2 660	10,42%
Vienne Condrieu Agglo	39 108	20 646	52,79%	27 698 €	9 082	23,22%	10 487	26,82%
Total ISERE	694 145	363 540	52,37%	27 878 €	163 210	23,51%	222 607	32,07%

La part des foyers fiscaux :



Part des foyers fiscaux imposés en 2018



2- Le revenu fiscal moyen par foyer fiscal :

Communes	Revenu fiscal moyen (2018)
Villefontaine	22,03678021
Bourgoin-Jallieu	22,61052782
Saint-Quentin-Fallavier	23,55030949
L'Isle-d'Abeau	24,93273582
La Verpillière	25,38084479
Les Éparres	27,38940351
Nivolas-Vermelle	28,32235753
Eclose-Badinières	28,45101475
Châteauvilain	29,75986436
Vaulx-Milieu	31,13999703
Succieu	32,36958355
Saint-Savin	32,81309569
Crachier	34,00985263
Satolas-et-Bonce	34,45168386
Domarin	34,53966199
Sérézin-de-la-Tour	34,84706178
Chèzeneuve	36,5400559
Four	36,98262486
Saint-Alban-de-Roche	38,19479204
Ruy-Montceau	38,98085502
Maubec	39,85969206
Meyrié	41,90412186

3- Nombre d'allocataires par communes :

COMMUNES	DONNEES GENERALES		
	NB TOTAL ALLOCATAIRES		PERSONNES
	Nbre	%	COUVERTES
Bourgoin-Jallieu	7 138	42,49	16 801
Châteauvilain	103	30,56	337
Chèzeneuve	85	28,81	295
Crachier	75	29,88	251
Domarin	253	33,47	756
Eclose-Badinières	207	30,90	670
Four	261	31,18	837
La Verpillière	1 584	37,50	4 224
Les Eparres	173	33,86	511
L'Isle d'Abeau	4 019	34,73	11 573
Maubec	280	30,77	910
Meyrié	155	30,94	501
Nivolas-Vermelle	497	34,73	1 431
Ruy-Montceau	654	31,58	2 071
Saint-Alban-de-Roche	314	34,02	923
Saint-Quentin-Fallavier	1 090	35,96	3 031
Saint-Savin	643	31,75	2 025
Satolas-et-Bonce	392	31,26	1 254
Sérezin-de-la-Tour	160	28,78	556
Succieu	100	31,15	321
Vaulx-Milieu	412	34,05	1 210
Villefontaine	4 777	35,80	13 343
TOTAL CAPI	23 372	36,62	63 831
TOTAL DEPARTEMENT 38	263 135	39,97	658 317

Le nombre d'allocataires CAF représente 58,72% de la population de la CAPI (52,16% en Isère)

4- Les allocataires CAF sous le seuil de bas revenu :

Sont considérés comme **ménages à bas revenus** ceux qui perçoivent moins de 60 % du revenu par unité de consommation médian (soit moins de 12 672 €/an)

<i>ALLOCATAIRES CAF SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS</i>	<i>Population 2019</i>	<i>Part de la pop de l'Isère</i>	<i>Allocataires à bas revenu*</i>	<i>Population couverte à bas revenu</i>	<i>Part dans la pop de l'EPCI</i>	<i>Part dans la population couverte CAF</i>
Bièvre Isère Communauté	54 727	4,25%	1 985	4 856	8,87%	18,2%
CA du Pays Voironnais	93 573	7,26%	4 094	9 161	9,79%	19,8%
CA Porte de l'Isère (CAPI)	107 395	8,33%	6 541	17 127	15,95%	27,0%
CC de Bièvre Est	22 261	1,73%	694	1 643	7,38%	14,6%
CC de Cœur de Chartreuse	17 045	1,32%	420	862	5,06%	16,4%
CC de la Matheysine	18 956	1,47%	869	1 835	9,68%	22,1%
CC de l'Oisans	10 662	0,83%	431	962	9,02%	22,3%
CC des Collines du Nord Dauphiné	24 965	1,94%	540	1 178	4,72%	10,0%
CC du Massif du Vercors	11 839	0,92%	409	832	7,03%	15,8%
CC du Trièves	10 103	0,78%	428	871	8,62%	20,5%
CC entre Bièvre et Rhône	67 971	5,27%	3 383	8 801	12,95%	25,4%
CC Le Grésivaudan	101 729	7,89%	2 782	5 967	5,87%	12,3%
CC Les Balcons du Dauphiné	76 630	5,94%	2 485	5 840	7,62%	15,3%
CC Les Vals du Dauphiné	62 888	4,88%	2 593	6 553	10,42%	20,6%
CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	28 608	2,22%	1 173	3 130	10,94%	18,9%
Grenoble-Alpes Métropole	445 059	34,52%	30 212	64 597	14,51%	26,7%
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	44 327	3,44%	1 870	4 195	9,46%	20,0%
Vienne Condrieu Agglomération	90 357	7,01%	4 089	10 026	11,10%	26,2%
Total ISERE	1 289 095		64 998	148 436		22,6%

La part d'allocataires CAF de la CAPI qui sont sous le seuil de bas revenu est particulièrement élevé sur le territoire. 27% de la population de la CAPI bénéficiaire d'allocations de la CAF vivent dans des ménages dits à bas revenu.

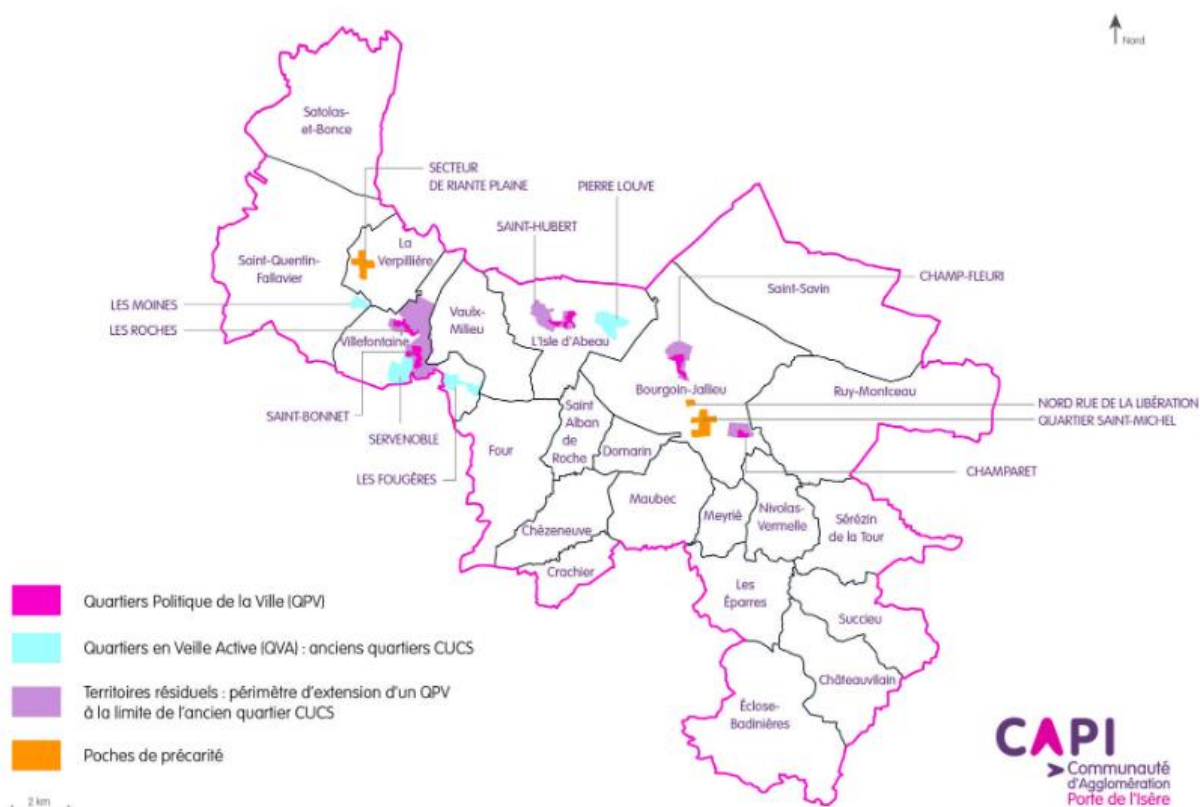
5- Le taux de pauvreté :

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

Le taux de pauvreté de la CAPI est de 14 (Département de l'Isère : 11,30).

- Bourgoin-Jallieu : 19
- L'Isle d'Abeau : 17
- La Verpillière : 12
- Saint-Quentin Fallavier : 9
- Villefontaine : 21

6- Focus sur les territoires politique de la vie :



Cartographie des territoires en politique de la ville

Les quartiers du contrat de ville

→ 5 Quartiers prioritaires en Politique de la Ville (QPV) :

Champfleuri et Champaret à Bourgoin-Jallieu, Saint-Hubert à L'Isle d'Abeau, Saint-Bonnet et Les Roches à Villefontaine ;

→ 4 Quartiers en « Veille Active » (QVA) :

Pierre Louve à L'Isle d'Abeau, Servenoble et les Fougères à Villefontaine, Les Moines à Saint-Quentin-Fallavier ;

→ 3 poches de précarité :

Bourgoin-Jallieu centre, avec 2 secteurs (Saint-Michel et la partie nord de la rue de la Libération) et le secteur de Riante-Plaine à La Verpillière

3 piliers et 4 axes transversaux structurent le contrat de ville

- 1^{er} pilier : Développement économique et emploi ;
- 2^e pilier : Cadre de vie et renouvellement urbain/habitat ;
- 3^e pilier : Cohésion sociale (éducation, culture, sport, santé, prévention) ;
- Axes transversaux : la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité homme/femme, la laïcité et le développement durable.

Constats globaux et enjeux :

Globalement, la population connaît une croissance soutenue essentiellement par un solde naturel élevé (taux de natalité supérieur à la moyenne départementale).

La part de jeunes de moins de 20 ans est particulièrement élevée.

60% des familles Capiséroises ont 1 enfant ou plus âgé de moins de 25 ans.

Les communes composant la vallée urbaine hébergent près de 80% de la population.

Le taux d'activité est comparable au taux moyen du Département avec une forte proportion d'emplois ouvriers et employés.

Les ménages d'ouvriers résidant sur la CAPI sont en effet sur-représentés (25 % du total des ménages).

Cela explique en partie un revenu net imposable moyen des foyers fiscaux inférieur de 13 % par rapport à la Métropole lyonnaise.

Notons également que le niveau de ressources fiscales des familles est relativement contrasté avec une forte concentration de foyers à bas revenus dans les communes de la vallée urbaine et des familles disposant d'un niveau de ressources moyen à élevé dans les communes plus rurales.

Ces constats induisent des besoins en termes de services de proximité important et donc un niveau de services à destination des jeunes de moins de 20 ans à adapter à cette typologie de population.

Partie 2 - CAPI 2026 - La structuration territoriale de la CAPI

L'orientation n° 1 de CAPI 2026 vise à renforcer la cohérence et les équilibres du territoire.

L'histoire particulière de la CAPI a marqué l'urbanisme de son territoire en polarisant les zones d'activités et de services sur quelques communes.

Cette orientation a donc pour objectif de renforcer la cohérence et travailler sur l'équilibre de son organisation à travers 5 axes.

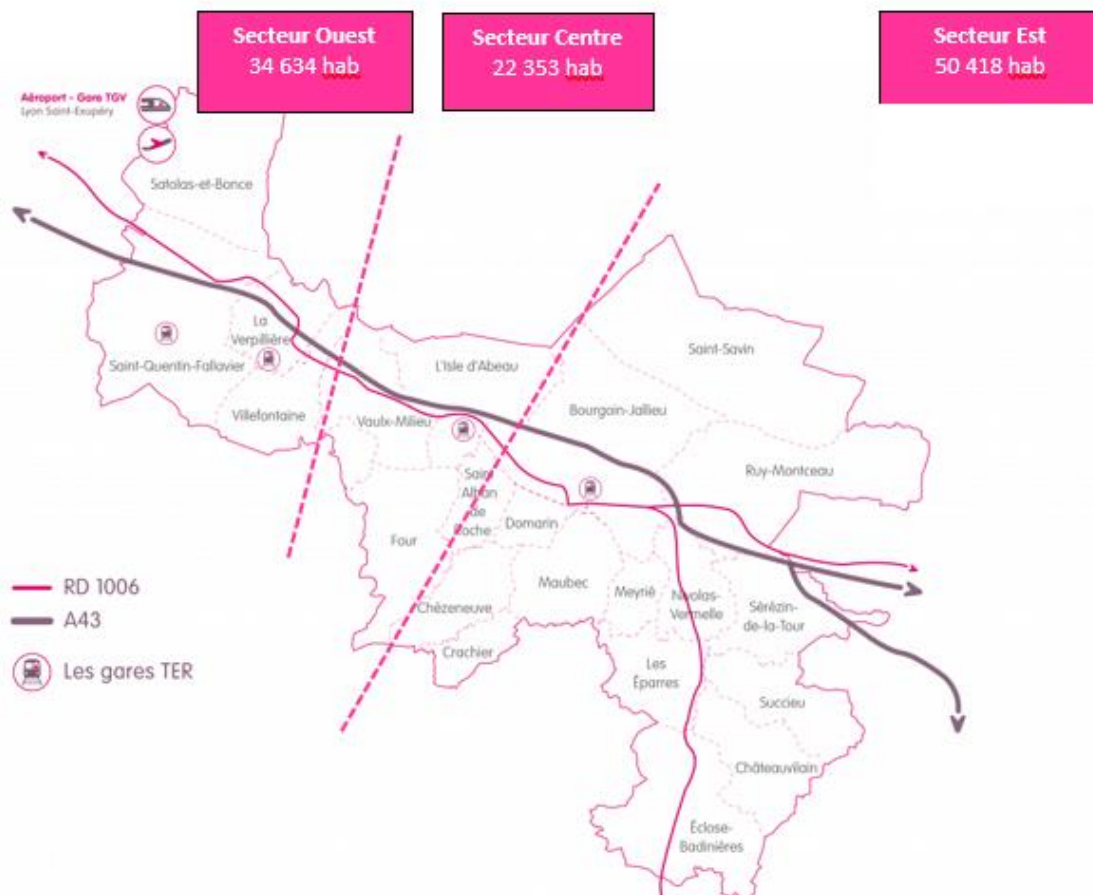
❖ Axe 1 :

Un territoire organisé autour d'un système de 3 secteurs : Est-Ouest-Centre qui constituent des pôles d'équilibre, lesquels s'appuient sur des pôles relais et intermédiaires...pour organiser une équité de services à la population par secteur, en passant par la reconquête d'une mixité fonctionnelle, le déploiement d'une offre diversifiée de mobilité sur l'ensemble du territoire et une meilleure articulation entre les modes de transport.

Actions :

- Elaborer un schéma de services des politiques publiques à l'échelle territoriale pour la petite enfance, la culture et le sport
- Elaborer un plan des mobilités
- Consolider l'armature urbaine avec le NPNRU de Villefontaine et de l'Isle d'Abeau

Cette orientation stratégique vise à poser une nouvelle structuration de l'offre de service à la population par bassins de vie schématisé comme suit pour la présente convention.



Partie 3 - La petite enfance

1- La sociologie des familles et de leurs besoins en mode de garde

a) Les données démographiques :

Le taux de natalité de la CAPI observé entre 2013 et 2018 est de 14,60% (12,20% en Isère et 11,8% en France)

Le taux de natalité =

Nombre annuel de naissances

Et la population totale moyenne sur une période et dans un territoire donné.

La population d'enfants de moins de 3 ans est de 4 196 enfants (chiffres 2020),

Population d'enfants de moins de 3 ans sur le secteur Ouest de la CAPI

Communes	Pop 2020	Enfants de moins de 3 ans	Pop - 3 ans/pop globale
Villefontaine	18 999	834	4,39%
La Verpillière	7 313	263	3,60%
Saint-Quentin-Fallavier	6 169	172	2,79%
Satalas-et-Bonce	2 446	90	3,68%
Total secteur Ouest	34 927	1 359	3,89%

Communes	Pop 2020	Enfants de moins de 3 ans	Pop - 3 ans/pop globale
L'Isle d'Abeau	16 405	840	5,12%
Four	1 524	63	4,13%
Vaulx-Milieu	2 582	59	2,29%
Saint-Alban-de-Roche	2 038	56	2,75%
Total secteur Ouest	22 549	1 018	4,51%

Communes	Pop 2020	Enfants de moins de 3 ans	Pop - 3 ans/pop globale
Bourgoin-Jallieu	29 024	1 087	3,75%
Saint-Savin	4 156	143	3,44%
Ruy-Montceau	4 631	130	2,81%
Nivolas-Vermelle	2 702	84	3,11%
Maubec	1 806	69	3,82%
Domarin	1 697	52	3,06%
Eclose-Badinières	1 462	51	3,49%
Sérezin-de-la-Tour	1 088	42	3,86%
Les Eparres	1016	41	4,04%
Meyrié	1 035	35	3,38%
Châteauvilain	728	23	3,16%
Chèzeneuve	609	22	3,61%
Succieu	756	21	2,78%
Crachier	523	19	3,63%
Total secteur EsT	51 233	1 819	3,55%

La population d'enfants de moins de 3 ans représente 3,91% de la population du territoire (de 3,55% sur le secteur Est à 4,51% sur le centre de la CAPI).

Une démographie des moins de 3 ans contrastée au niveau du territoire avec une forte dynamique sur le secteur centre identifiée sur les communes de l'Isle d'Abeau et de Four.

5 communes (Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, l'Isle d'Abeau, la Verpillière et Saint-Quentin) hébergent 76% des moins de 3 ans de la CAPI ; un chiffre en proportion à la population globale.

b) La cellule familiale :

13% des familles d'enfants de moins de 3 ans sont des familles monoparentales.

Les 4 196 enfants de moins de 3 ans vivant sur le territoire de la CAPI grandissent au sein de 3 812 familles dont 497 d'entre elles sont des familles monoparentales soit 13,04%.

Le nombre de familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans est particulièrement important dans les communes urbaines ainsi que leur progression.

Communes	La cellule familiale des moins de 3 ans			
	Nb Familles avec enfants de moins de 3 ANS	Nb familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ANS	Nb de couples avec enfant de moins de 3 ans	Taux de familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans
Bourgoin-Jallieu	985	168	817	17,06%
Châteauvilain	21	1	20	4,76%
Chèzeneuve	21	0	21	0,00%
Crachier	19	0	19	0,00%
Domarin	50	4	46	8,00%
Eclose-Badinières	49	2	47	4,08%
Four	59	2	57	3,39%
La Verpillière	244	29	215	11,89%
Les Eparres	40	5	35	12,50%
L'Isle d'Abeau	752	108	644	14,36%
Maubec	62	4	58	6,45%
Meyrié	32	2	30	6,25%
Nivolas-Vermelle	77	7	70	9,09%
Ruy-Montceau	117	10	107	8,55%
St-Alban-de-Roche	50	4	46	8,00%
St Quentin Fallavier	159	11	148	6,92%
Saint-Savin	129	7	122	5,43%
Satolas-et-Bonce	80	3	77	3,75%
Sérezin-de-la-Tour	39	2	37	5,13%
Succieu	19	0	19	0,00%
Vaulx-Milieu	54	8	46	14,81%
Villefontaine	754	120	634	15,92%
Total	3812	497	3315	13,04%

c) Le niveau de ressources des familles avec enfants de moins de 3 ans :

Communes du secteur Ouest	Familles avec enfants de- de 3 ANS	Familles avec enfants de- de 3 ANS à bas revenus	
		Nbre	%
La Verpillière	244	47	19,26
Saint-Quentin-Fallavier	159	33	20,75
Satolas-et-Bonce	80	NS	
Villefontaine	754	291	38,59
TOTAL CAPI	3 812	995	26,10
TOTAL DEPARTEMENT 38	35 847	7418	20,69

Communes	Familles avec enfants de - de 3 ANS	Familles avec enfants de - de 3 ANS à bas revenus	
		Nbre	%
Four	59	NS	
L'Isle d'Abeau	752	224	29,79
Saint-Alban-de-Roche	50	6	12,00
Vaulx-Milieu	54	9	16,67
TOTAL CAPI	3 812	995	26,10
TOTAL DEPARTEMENT 38	35 847	7 418	20,69

Communes	Familles avec enfants de - de 3 ANS	Familles avec enfants de - de 3 ANS à bas revenus	
		Nbre	%
Bourgoin-Jallieu	985	348	35,33
Châteauvilain	21	0	0,00
Chèzeneuve	21	NS	NS
Crachier	19	0	0,00
Domarin	50	5	10,00
Eclose-Badinières	49	NS	NS
Les Eparres	40	NS	NS
Maubec	62	7	11,29
Meyrié	32	NS	NS
Nivolas-Vermelle	77	11	14,29
Ruy-Montceau	117	7	5,98
Saint-Savin	129	7	5,43
Sérézin-de-la-Tour	39	0	0,00
Succieu	19	0	0,00
TOTAL CAPI	3 812	995	26,10
Total Département de l'Isère	35 847	7 418	20,69

d) Composition familiale et taux d'emploi des familles avec enfants de moins de 3 ans :

4 196 enfants de moins de 3 ans dans 3 812 familles

3 812 familles

Dont 3 515 couples

- Pour 51% d'entre eux, les 2 membres ont un emploi
- Et pour 77% d'entre eux, 1 des membres au moins a un emploi.

Et 497 familles monoparentales (33% d'entre elles ont une activité professionnelle).

On estime, sur la base du critère uniquement de l'emploi des familles, que le besoin de mode de garde sur le territoire lié à l'activité professionnelle des familles de l'ordre de 2 304 places.

On observe de plus en plus, une adaptation des familles au niveau de leur activité professionnelle faute de mode de garde répondant à leur besoin.

Ce constat est d'autant plus marqué dans un contexte économique soutenu et d'une offre de moyens de garde fragile voir en réduction en matière d'accueil individuel (voir ci-dessous).

Constat global et enjeux :

La population d'enfants de moins de 3 ans est importante à la CAPI (supérieur aux moyennes nationales et départementales).

Ces enfants vivent majoritairement au sein d'une cellule familiale comprenant 2 parents dont la plupart ont une activité professionnelle.

Toutefois plus d'un quart de ces familles ont un niveau de ressources modeste (bas revenus), une proportion supérieure à la moyenne départementale. Ce taux est particulièrement élevé dans les 3 plus grosses communes urbaines (Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau et Villefontaine).

Le territoire montre une hétérogénéité de familles en termes de ressources et d'emploi avec :

- Un nombre important de familles dans les communes périphériques à la trame urbaine disposant d'un niveau de ressources supérieur à la moyenne avec un taux d'activité professionnelle élevé (fort taux de CSP ++)
- Des familles en nombre sur les 5 communes urbaines dont un au moins des 2 parents exercent une activité professionnelle et disposent d'un niveau de ressources moyen
- Enfin, un nombre important de familles à bas revenu comprenant en son sein, une forte proportion de familles monoparentales.

2-La capacité d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la CAPI

a) Les différents modes d'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans :

Les accueils permanents sont les suivants :

- Les EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) qui peuvent être publics et privés ;
- Les jardins d'enfants qui sont des structures qui accueillent des enfants de 2 à 6 ans. Ceux qui accueillent des enfants de 2 à 3 ans sont appelés jardins d'éveil avec un fonctionnement proche de celui d'une crèche ;
- Les assistants maternels ;
- Les assistants parentaux ou garde à domicile. Ce professionnel prend en charge les enfants au domicile de leurs parents dans la journée. Il peut s'occuper des enfants d'un même foyer ou être employé par deux familles (garde partagée) ;
- Et les écoles maternelles.

b) Les chiffres clés :

• **Accueil individuel auprès des assistants maternels**

Nb théorique au 1/1/2018 : 1 850 places pour les enfants de moins de 3 ans

Nb théorique au 1/1/2022 : 1 470 places les enfants de moins de 3 ans

• **Accueil collectif**

CAPI : 16,49 places pour 100 enfants de moins de 3 ans – sur le territoire de la CAPI : 692 (public, privé et associative)

France : 20,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

• **Taux de couverture du jeune enfant**

Le taux de couverture ou la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans =

Nb d'enfants de moins de 3 ans

Nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans (EAJE, assistants maternels, garde à domicile et école maternelles)

⇒ France : 59,8

⇒ Isère : 70

⇒ CAPI : 65,8

c) **L'accueil individuel sur le territoire de la CAPI :**

En France, l'offre d'accueil chez les assistantes maternelles demeure la plus importante parmi les modes d'accueil formel.

Depuis 2014, une diminution est observée au niveau national avec une aggravation de ce phénomène depuis la crise sanitaire.

Au niveau de la CAPI, cette érosion est également constatée, quasiment sur l'ensemble des communes.

Entre 2018 et 2020, la réduction de professionnel(le)s est de 103 assistants maternels représentant une perte théorique de plus de 300 places alors que la population d'enfants de moins de 3 ans est quasi stationnaire (4 223 enfants en 2018 et 4196 en 2020)

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2022, la baisse est quasiment la même.

Nombre d'assistants maternels	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2018/2022
Total secteur Est	408	392	385	378	345	-15,44%
Total secteur Ouest	317	280	272	248	245	-22,71%
Total secteur Centre	236	222	201	187	174	-26,27%

Cette situation concerne la plupart des communes ; elle est toutefois plus marquée dans les communes urbaines.

Évolution de la population d'assistant(e) maternel(le)s :

	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2018/2022
BOURGOIN-JALLIEU	197	186	180	170	152	-22,84%
CHATEAUVILAIN	6	7	6	6	6	0,00%
CHEZENEUVE	2	3	3	3	3	50,00%
CRACHIER	5	5	5	4	3	-40,00%
DOMARIN	17	19	17	17	12	-29,41%
ECLOSE-BADINIERES	15	15	16	17	17	13,33%
LES EPARRES	8	6	5	6	6	-25,00%
SUCCIEU	7	7	8	7	6	-14,29%
MAUBEC	16	18	18	17	14	-12,50%
MEYRIE	12	12	14	14	12	0,00%
NIVOLAS-VERMELLE	22	20	20	22	22	0,00%
RUY MONTCEAU	42	42	39	41	39	-7,14%
SAINT-SAVIN	47	41	43	43	43	-8,51%
SEREZIN-DE-LA-TOUR	12	11	11	11	10	-16,67%
Total secteur Est	408	392	385	378	345	-15,44%

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	45	42	40	42	44	-2,22%
LA VERPILLIERE	57	49	47	41	37	-35,09%
SATOLAS-ET-BONCE	33	30	29	27	26	-21,21%
VILLEFONTAINE	182	159	156	138	138	-24,18%
Total secteur Ouest	317	280	272	248	245	-22,71%

FOUR	14	15	15	13	14	0,00%
L'ISLE-D'ABEAU	174	163	143	134	124	-28,74%
SAINT-ALBAN-DE-ROCHE	23	18	18	16	14	-39,13%
VAULX-MILIEU	25	26	25	24	22	-12,00%
Total secteur Centre	236	222	201	187	174	-26,27%

d) L'accueil collectif sur le territoire de la CAPI :

Secteurs de la CAPI	Ouest	Centre	Est	Total
Accueil collectif public	188	135	112	435
Accueil collectif privé	87	60	90	237
Accueil collectif associatif (Pirouette)	20	0	0	20
Total	295	195	202	692

Au 1^{er} janvier 2020, la CAPI compte sur son territoire 692 places d'accueil collectif dont 62,86% sont gérées par la CAPI.

Depuis 2020, la CAPI a engagé **une démarche de dialogue avec les opérateurs privés avec plusieurs objectifs :**

- Identifier les projets et les faire évoluer le cas échéant pour une meilleure adéquation de l'offre et du besoin
- Améliorer la procédure de délivrance de l'avis d'opportunité préalable à leur installation
- Partager les enjeux démographiques, économiques, fonciers et territoriaux de la CAPI pour faciliter la réalisation des projets
- Accroître l'offre d'accueil collectif du territoire notamment sur la partie Est du territoire.

A cet effet, la CAPI souhaite créer une cellule de dialogue avec les porteurs de projet associant la PMI et la CAF de l'Isère.

e) L'accueil théorique du jeune enfant sur le territoire de la CAPI :

- Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil individuel

a : nombre d'AM

b : nombre d'AM en activités = nombre d'AM X 72%

c : nombre de places potentielles de garde d'enfants de moins de 6 ans : 3,3 enfants

d : dont places pour enfants de moins de 3 ans : 81%

Exemple :

Nb d'assistants maternels agréés par la PMI	1 000,00
Dont nb d'AM en exercice auprès des particuliers (72%)	720,00
Nb de places potentielles auprès AM en exercice de moins 6 ans (3,3 enfants)	2 376,00
Dont places potentielles pour des enfants de moins de 3 ans	1 924,56

- Capacité théorique d'accueil individuel de la CAPI (par bassin territorial) au 1/1/2022 :

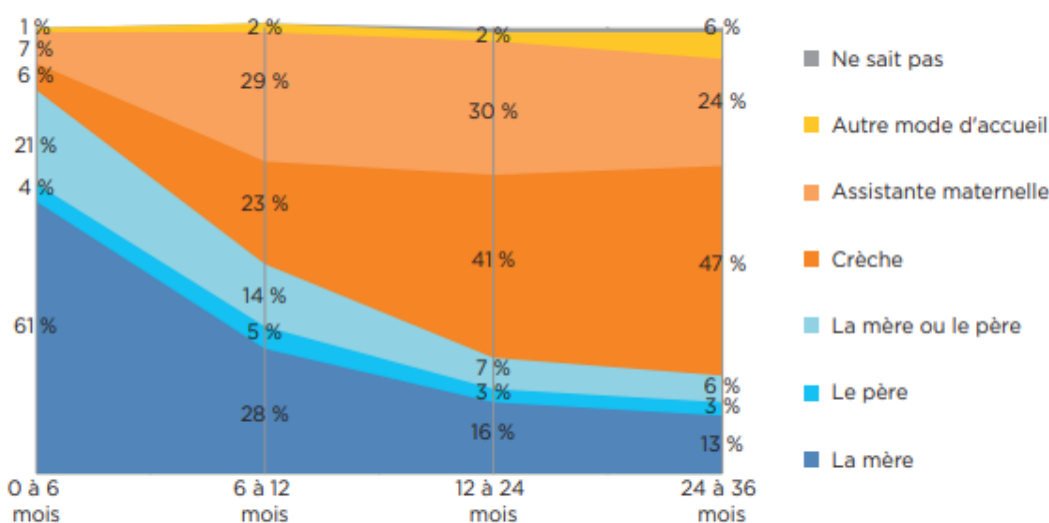
Bassin territorial	Nb d'AM agréés	Nb de place potentielles pour enfants de - de 3 ans
Ouest	245	472
Centre	174	335
Est	345	664
Total	764	1 470

Modes d'accueil	Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants			Nb théorique de places d'accueil du jeune enfant en 2021 sur le territoire de la CAPI
	France	Isère	CAPI	
	2019	2021	2021	
Nb de places pour 100 enfants	59,8	69,3	53,28%	2 236
Place auprès des AM et Garde à domicile	37,9	43,8	47,55%	1 470
Accueil collectif	20,9	22,9	16,15%	672
École maternelle	1	2,6	2.24%	94

f) Adéquation entre souhaits des familles et recours à un mode de garde :

Les souhaits des familles évoluent en fonction de l'âge des enfants...

MODE D'ACCUEIL JUGÉ COMME LE PLUS ADAPTÉ À L'ENFANT SELON SON ÂGE



Source : TMO-régions - enquête baromètre petite enfance, octobre 2019.

Lecture : lorsque l'enfant est âgé de 0 à 6 mois, 61% des familles estiment que le mode d'accueil le plus adapté à leur enfant est la garde par la mère, 4% considèrent que c'est le père, 21% que c'est la mère ou le père indifféremment, 6% que c'est la crèche 7% que c'est l'assistante maternelle et 1% un autre mode d'accueil.

... et la réalité des capacités d'accueil

Lorsque leur enfant est âgé de 6 mois à 1 an, environ la moitié des parents (51 %) se chargent eux-mêmes de garder leur enfant, 29 % le confient à une assistante maternelle, 22 % utilisent une crèche collective, 8 % font appel à un membre de leur famille et seulement 2 % ont recours à une garde à domicile

Cette répartition est très sensible à la caractéristique des familles (couples, mono parentales...) et à leur niveau d'activités (actif, non actif...)

La satisfaction des familles vis-à-vis du mode d'accueil utilisé s'avère très forte puisque 90 % des familles se déclarent satisfaites.

Elle est logiquement plus marquée chez les familles utilisant la solution à laquelle elles aspiraient : 94 % sont satisfaites.

Mais les familles qui n'ont pas pu recourir au mode d'accueil qu'elles souhaitent se disent aussi satisfaites, pour près des trois quarts d'entre elles (73 %), de la solution qu'elles utilisent.

... et finalement une adéquation entre souhaits et recours

À la naissance de leur enfant, les familles interrogées ont une préférence pour l'accueil collectif : 32 % d'entre elles espéraient pouvoir l'utiliser.

Ensuite, 29 % des familles souhaitent elles-mêmes garder leur enfant, 23 % envisageaient de faire appel à une assistante maternelle et 30 % n'exprimaient aucune attente en particulier.

En confrontant les souhaits initiaux des familles aux solutions auxquelles elles ont recours, il ressort que 85 % des familles utilisent le mode d'accueil qu'elles souhaitent.

Cette adéquation diffère selon le mode d'accueil souhaité.

La quasi-totalité (99 %) des familles qui souhaitent garder elles-mêmes leur enfant a pu le faire.

En revanche, l'adéquation est inférieure pour les familles qui désiraient confier leur enfant à un EAJE : 49 % d'entre elles recourent effectivement à ce mode d'accueil.

En comparaison, les tensions sont moindres concernant l'accueil par une assistante maternelle : 77 % des familles qui souhaitent ce mode d'accueil ont pu l'obtenir. Ce taux ne fait que baisser néanmoins.

g) Identification des besoins théoriques de la CAPI à l'aide des tendances nationales :

De manière générale, en France, la crise sanitaire de la Covid-19 a peu modifié les souhaits, les recours et l'organisation parentale en matière de prise en charge des enfants âgés de 6 mois à 1 an.

En 2021, la crèche reste le mode d'accueil le plus souhaité (par 34 % des parents) bien que seulement 23 % déclarent l'utiliser effectivement.

31 % des familles confient leur enfant à une assistante maternelle et 47 % le gardent elles-mêmes.

La crise sanitaire a peu modifié ces pratiques.

Notons toutefois qu'une évolution est perçue dans les crèches de la CAPI concernant l'utilisation du service avec une utilisation moindre (en termes de nombre de jours et / ou d'amplitudes horaires).

	Nb enfants	Application des recours identifiés sur la base des tendances nationales		
	0-3 ans	Parents	EAJE	Assistants maternelles
	32%	47%	23%	30%
Bassin Ouest	1 359	639	313	408
Bassin Centre	1 018	478	234	305
Bassin Est	1 819	855	418	546
Total	4 196	1 972	965	1 259
Total en mode de garde individuel et collectif	2 224 places d'accueil individuel et collectif			

h) Identification de la couverture des besoins par les capacités d'accueil :

Bassin territorial	Nb enfants moins de 3 ans	Accueil individuel			Accueil collectif			Écart total
		Recours théorique	Capacité d'accueil	Écart	Recours théorique	Capacité d'accueil	Écart	
Ouest	1 359	408,00	472,00	64	313	295	-18	46
Centre	1 018	305,00	335,00	30	234	195	-39	-9
Est	1 819	546,00	664,00	118	418	202	-216	-98
total	4 196	1 259	1 471	212	965	692	-273	-61

Constat global et enjeux

Globalement, un niveau de couverture du besoin en mode de garde satisfaisant à l'échelle de la CAPI et d'un point de vue purement numérique.

Cet équilibre est essentiellement assuré par l'offre d'accueil individuel qui n'est pas forcément accessible financièrement par la plupart des familles de la CAPI.

Cet équilibre global ne doit pas cacher les déséquilibres entre bassin territorial avec un fort déficit de places d'accueil collectif sur la partie Est de la CAPI.

Notons par ailleurs que l'offre d'accueil individuel est en constante diminution depuis 2014 avec une baisse accrue depuis la crise sanitaire.

Cette baisse fragilise encore davantage le niveau de couverture du besoin

3- Le parc immobilier des crèches de la CAPI

a) Le statut du bâtiment du point de vue de sa propriété :

Sur les 24 EAJE de la CAPI, on peut distinguer :

- 1 structure itinérante qui intervient dans des locaux de 4 communes (Ecluses-Badinières, Nivolas-Vermelle, Saint Alban de Roche et Meyrié) mis à la disposition de la CAPI de manière gracieuse
- 12 EAJE dont la CAPI est pleinement propriétaire
- 8 EAJE pour lesquels la CAPI est locataire (bailleur social le plus souvent)
- 2 EAJE transférés par la commune (A Petits Pas - BJ et Petites Frimousses – La Verpillière)
- Et 1 EAJE pour lequel la CAPI a aménagé le local sur un foncier communal (Ruy Montceau)

b) L'état patrimonial des crèches :

Un diagnostic patrimonial de 1^{er} niveau a été effectué sur la base du référentiel existant.

L'estimation a été faite **sur la base de 4 critères :**

- L'état général du bien au vu de la classification énergétique
- Le respect des surfaces minimales pour 10 enfants,
- Le niveau de contrainte des locaux sur l'exploitation de l'EAJE et plus généralement l'adéquation des locaux avec l'activité,
- L'augmentation capacitaire possible sans accroître l'enveloppe des locaux.

Ce questionnement a été fait sur 22 des 24 EAJE (Ribambelle HG itinérante, et la nouvelle crèches les petites étoiles n'ont pas été intégrée à la démarche) regroupés par bassin.

BASSIN Ouest

STRUCTURES	CRITERES			
	État général du bien (isolation, dépenses énergétiques, ...)	Respect référentiel	Impact sur l'exploitation d'activité	Augmentation capacitaire possible
			(Locaux qui imposent une modulation)	
VULPIMINIS				
LES PETITES FRIMOUSSES				
LES MARRONNIERS				
LES MOUSSAILLONS				
SERVENOBLE				
PINEDE				
SAINT BONNET				
JUSTIN&				
VALENTINE				
MAS DE LA RAZ				
FOUGERES				

BASSIN Centre

STRUCTURES	CRITERES			
	État général du bien (isolation, dépenses énergétiques, ...)	Respect référentiel	Impact sur l'exploitation d'activité	Potentielle augmentation capacitaire
			(Locaux qui imposent une modulation)	
P'TIT MOUSSE				
LILOTS PIRATES				
MAISON DE PRALINE				
TROIS VALLONS				
GAIE LA RONDE				
FONDBONNIERE				
TRESORS DE L'ISLE				
DEBUSSY				

BASSIN Est

STRUCTURES	CRITERES			
	État général du bien (isolation, dépenses énergétiques, ...)	Respect référentiel	Impact sur l'exploitation d'activité	Augmentation capacitaire possible
			(Locaux qui imposent une modulation)	
CHAMPFLEURI				
LES PETITS PRINCES				
LES ALEVINS				
RUYMINIS				

Constat global et enjeux au niveau des RPE :

Un grand nombre d'EAJE disposent de locaux qui mériteraient une adaptation par rapport à l'activité qu'ils hébergent dans un objectif d'efficience (mieux répondre à la demande en accueillant davantage d'enfants, améliorer les coûts d'exploitation...). Aussi, y-a-t-il lieu de se poser la question :

- **De leur fermeture pour certains,**
- **De leur réduction capacitaire pour d'autres,**
- **Ou de leur augmentation capacitaire pour d'autres enfin.**

Par ailleurs un grand nombre d'EAJE dont 12 sont des EAJE de petite capacité qui ne permettent pas une optimisation des coûts de fonctionnement.

Enfin, un enjeu de travaux de rénovation (notamment énergétique) est identifié sur un nombre important de crèches construites il y a plus de 40 ans.

Une réflexion est à conduire en lien avec les communes d'implantation, qui passerait notamment par le redéploiement des places au sein des bassins essentiellement, et de manière très accessoire entre bassin (d'Ouest/Centre vers l'Est).

4- Les Relais petite enfance de la CAPI

a) Les nouvelles missions des Relais Petite Enfance (loi ASAP de 2021) :

1. **Participer à l'information des candidats potentiels** au métier d'assistant maternel selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles
2. **Offrir aux assistants maternels** et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile **un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles** et recevoir les conseils utiles au développement et au bien-être de l'enfant et à l'amélioration de la qualité d'accueil en application de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant
3. **Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels** et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile
4. **Accompagner les assistants maternels dans leurs démarches de déclaration et d'information (monenfant.fr)**
5. **Offrir un lieu d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants maternels ou**, le cas échéant, confiés à des professionnels de la garde d'enfants à domicile
6. **Informers les parents ou représentants légaux sur l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant**, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et de les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins en tenant compte des orientations définies.

b) Le projet de fonctionnement 2022/2025 des RPE :

C'est un document de cadrage **qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle 2022-2025**

Il a été élaboré conjointement par les animatrices de relais et la direction petite enfance avec l'accompagnement de la Caf.

Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre **en direction des familles d'une part et des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part**, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue **la feuille de route du relais** petite enfance sur la période contractuelle.

c) Ses principales caractéristiques :

Deux publics cibles en lien avec le référentiel animatrices de RPE :

- Les familles à la recherche d'un mode d'accueil du jeune enfant
- Les assistants maternels + les professionnels de la garde à domicile

Intégration de 2 des 3 missions renforcées :

- Mise en place du guichet unique d'information
- Promotion renforcée de l'accueil individuel

Dans une logique territoriale et de complémentarité :

- Une cohérence territoriale avec une organisation posée à l'échelle des 3 bassins territoriaux
- Une volonté de déployer les moyens sur des actions à forts enjeux
- Intégration des acteurs locaux de la petite enfance d'une part et intégration des RPE dans l'organisation et l'animation territoriale locale d'autre part

⇒ A destination des familles :

Thème 1 : Informer les familles

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
- Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne
- Le guichet unique d'information (mission renforcée)

Uniquement pour les RPE LPE, le Triforium, Les Bisounours et Pom Capi

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

⇒ A destination des professionnels :

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

- Informer les professionnels sur le métier
- Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr
- Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

- Organiser des ateliers d'éveil
- L'analyse de la pratique (mission renforcée) :
- Accompagner le parcours de formation des professionnels

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

- Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels
- Promouvoir le métier d'assistant maternel
- La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée)

Les principaux partenaires des RPE :

- Les 23 EAJE + HG itinérante « la Ribambelle qui intervient sur les communes de Meyrié, Saint-Alban de Roche, Ecloles Badinières et Nivolas-Vermelle)
- Les structures privées (EAJE et micro-crèches)
- Les M.A.M. (maisons d'assistants maternels)
- Les LAEP
- Les CCAS des communes,
- Les centres sociaux, maisons de quartiers
- Le centre maternel de Villefontaine
- Le CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile situé à la Verpillière)
- Le CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce) situé à Bourgoin-Jallieu
- La CAF
- La PMI
- Des établissements de formation professionnelle des métiers de la petite enfance

c) L'organisation territoriale des RPE jusqu'au 31 décembre 2021 :

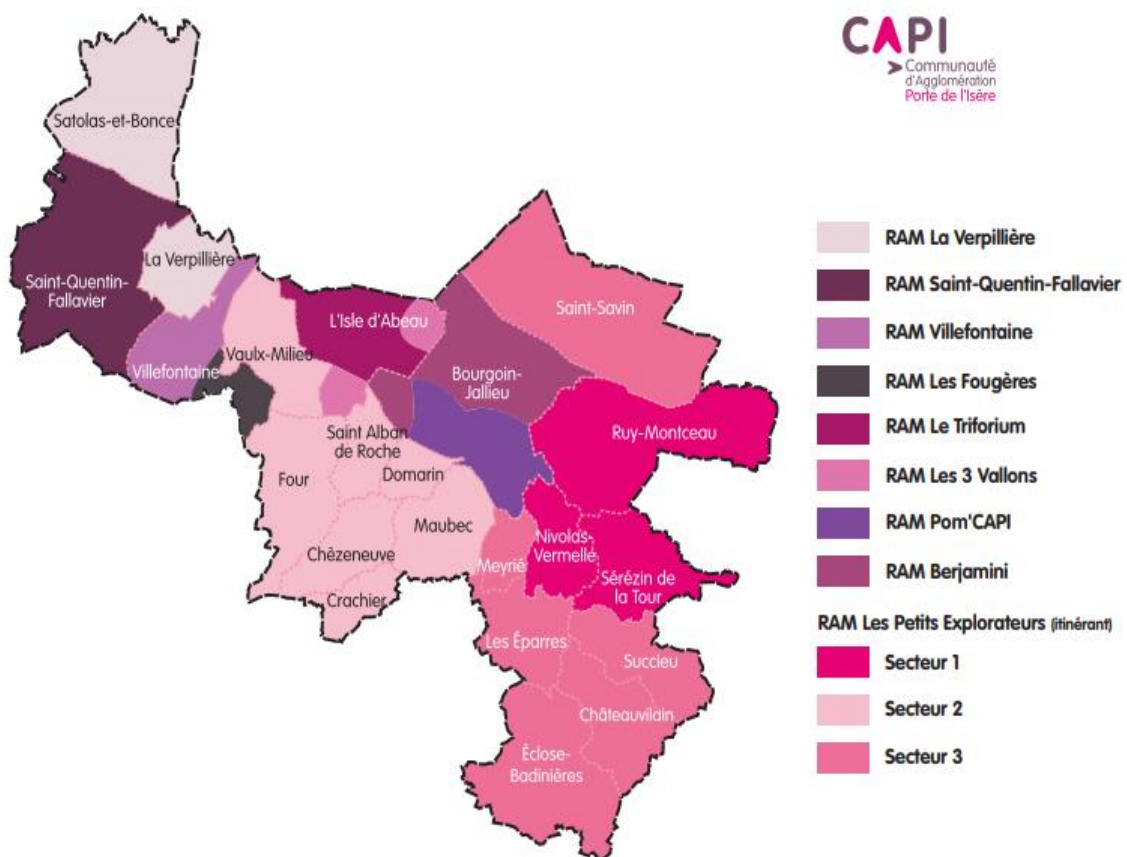
Nom du RPE	Communes	Nombre d'animatrices
BERJAMINI	Bourgoin-Jallieu quartier Champ Fleuri et la Grive	1
FOUGERES	Villefontaine quartier Fougères	1
	Villefontaine - sauf quartier Fougères	1
Petits Explorateurs	Les Petits Explorateurs Chateavillain, Chèzeneuve, Crachier, Domarin, Eclose-Badinières, Four, les Eparres, Maubec, Meyrie, Nivolas- Vermelle, Ruy-Montceau, Saint Alban de Roche, Saint Savin, Sérézin de la Tour, Succieu, Vaulx Milieu	3
Pom Capi	Bourgoin-Jallieu sauf quartier Champ-Fleuri et la Grive	1
Saint Quentin Fallavier	Saint Quentin Fallavier et quartier Mas de la Raz de Villefontaine	1

Triforium	IDA sauf quartier des 3 Vallons	1
3 vallons	IDA -quartier des 3 Vallons	1
Verpilliere	La Verpillière et Satolas et Bonce	1
Total		11

Les caractéristiques principales de l'action des RPE jusqu'au 31 décembre 2021 :

- Une action essentiellement centrée sur l'accueil individuel comprenant :
 - i) Accueil, orientation et information auprès des familles en matière d'accueil individuel
 - j) Appui auprès des familles pour l'élaboration des contrats d'embauche des AM
 - k) Suivi de PAJE emploi : site pour les formalités parents/employeurs
 - l) Accompagnement des AM pour leur professionnalisation
 - m) L'éveil et la socialisation des enfants
- Et une organisation interne cloisonnée entre accueil collectif et accueil individuel

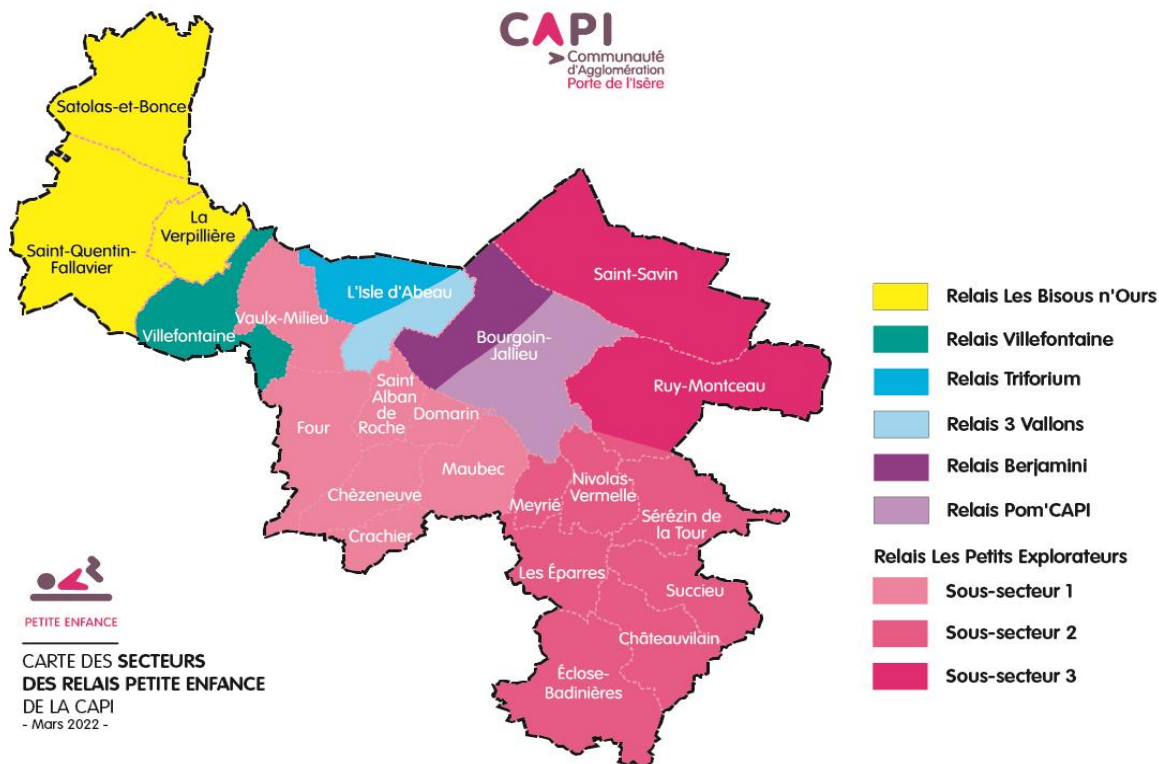
La sectorisation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 :



d) La nouvelle organisation territoriale au 1^{er} janvier 2022 :

Nom du RPE	Secteur territorial CAPI	Nombre d'ETP	Nouveau nom du RPE	Mission renforcée
BERJAMINI	Est	1	Berjamini	3 Com
POM CAPI		1	Pom Capi	1 GU
VILLEFONTAINE	Ouest	1,6	Villefontaine	3 Com
FOUGERES			2	Bisounours
SAINT QUENTIN-FALLAVIER				
VERPILLIERE				
SATOLAS et BONCE				
Les Petits Explorateurs S1	Est	1	Secteur 1 : Ruy Montceau et Saint Savin	1 GU
Les petits explorateurs S2	Centre	1	Secteur 2 : Vaulx Milieu, Four, Saint Alban, Domarin, Chèzeneuve, Crachier, Maubec	
Les petits explorateurs S3	Est	1	Secteur 3 : Nivolos-Veremelle, Sérézín de la Tour, Les Eparres, Succieu, Chateauvillain, Ecloses Badinières, Meyrié	
TRIFORIUM – IDA	Centre	0,9		1 GU
TROIS VALLONS –IDA		0,8		3 Com

Cartographie de la nouvelle territorialisation :



Constat global et enjeux au niveau des RPE

La nouvelle territorialisation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 a déjà montré son efficacité.

Toutefois, l'organisation mérite encore d'évoluer et de s'adapter aux besoins du territoire dans un contexte de tensions sur l'offre de modes de garde.

Deux enjeux essentiels sont identifiés pour les années à venir :

- Les RPE ont désormais le rôle de guichet unique au titre de l'information sur les services petite enfance de la CAPI concernant l'ensemble des modes de garde (individuel et collectif, public et privé) afin d'apporter l'information la plus complète aux familles.

Ce rôle induit un besoin constant d'actualisation des informations délivrées aux usagers.

- Les RPE ont un rôle majeur dans la lutte contre l'érosion des assistants maternels sur le territoire.

A ce titre, les animatrices de RPE sont identifiées comme les professionnelles de 1^{er} niveau pour susciter de nouvelles vocations, promouvoir le métier d'assistant maternel et venir en conseil et en appui aux assistants maternels en activité,

Partie 4 - L'enfance et la jeunesse

A-L'enfance

La sociologie des familles et de leurs besoins en mode de garde :

La population relevant du secteur de l'enfance va de 3 à 11 ans en distinguant :

Les enfants de la tranche d'âge 3-6 ans

Et les enfants de la tranche d'âge 6-11 ans

a) Les chiffres clés :

Les enfants de 3 à 6 ans :

Nombre d'enfants allocataires 3- 6 ans :

Communes	Population communale 2019	Enfants de 3 à 6 ans	
		Nbre	% de la pop
L'Isle d'Abeau	16 427	901	5,48%
Villefontaine	18 948	984	5,19%
Four	1 526	68	4,46%
Sérezin-de-la-Tour	1 065	43	4,04%
Les Eparres	1 019	41	4,02%
La Verpillière	7 204	283	3,93%
Maubec	1 786	68	3,81%
Eclose-Badinières	1 432	55	3,84%
Satolas-et-Bonce	2 432	97	3,99%
Chèzeneuve	565	20	3,54%
Saint-Savin	4 120	149	3,62%
Saint-Alban-de-Roche	1 975	71	3,59%
Bourgoin-Jallieu	28 399	1 017	3,58%
Meyrié	1 046	36	3,44%
Succieu	754	25	3,32%
Nivolas-Vermelle	2 655	87	3,28%
Saint-Quentin-Fallavier	6 168	193	3,13%
Domarin	1 643	50	3,04%
Vaulx-Milieu	2 562	76	2,97%
Ruy-Montceau	4 570	135	2,95%
Châteauvilain	723	21	2,90%
Crachier	516	13	2,52%
TOTAL CAPI	107 535	4 433	4,12%
Département de l'Isère	1 271 660	41 987	3,30%

4.433 enfants vivant dans 3 985 familles dont 17,14% d'entre elles sont des familles monoparentales

Le niveau de revenu des familles avec enfants de 3 à 5 ans :

TOTAL CAPI	ZOOM PETITE ENFANCE 3 à 5 ANS			
	FAMILLES AVEC de 3 à 5 ANS	ENFANTS	FAMILLES de 3 A BAS REVENUS	AVEC à 5 ENFANTS ANS
			Nbre	%
	3 985		1 055	26,47%

Les enfants de 6 à 11 ans :

Le nombre d'enfants allocataires 6- 11 ans

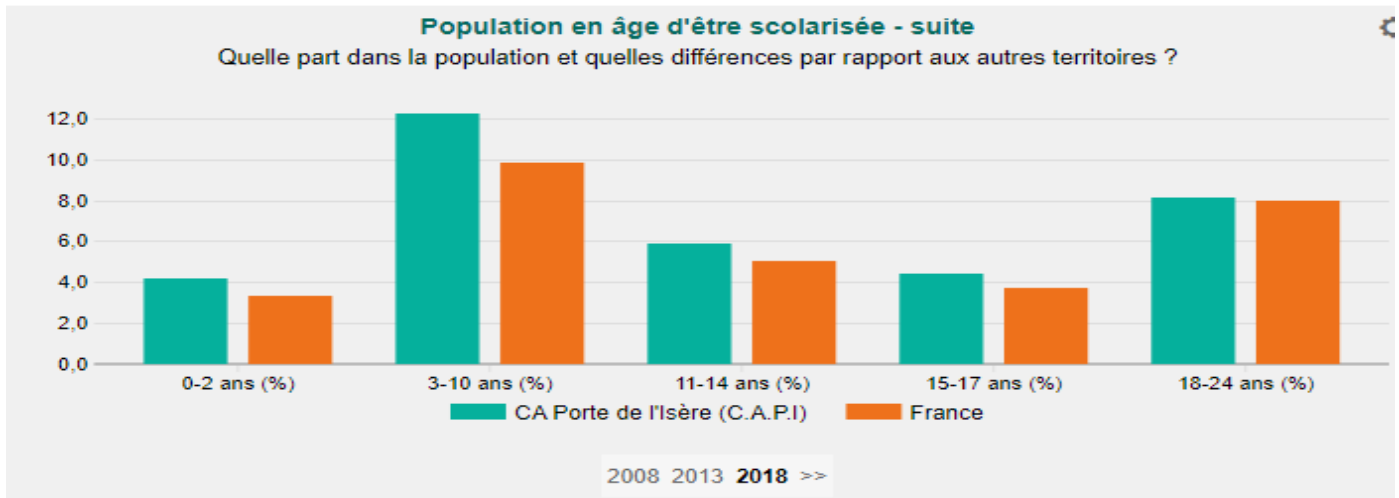
Communes	Population communale 2019	Enfants de 6 à 12 ans	
		Nbre	% de la pop
L'Isle d'Abeau	16 427	1 849	11,26%
Villefontaine	18 948	2 098	11,07%
Four	1 526	152	9,96%
Sérezin-de-la-Tour	1 065	99	9,30%
La Verpillière	7 204	637	8,84%
Domarin	1 643	143	8,70%
Les Eparres	1 019	85	8,34%
Nivolas-Vermelle	2 655	218	8,21%
Vaulx-Milieu	2 562	210	8,20%
Satolas-et-Bonce	2 432	196	8,06%
Chèzeneuve	565	45	7,96%
Maubec	1 786	142	7,95%
Bourgoin-Jallieu	28 399	2 246	7,91%
Saint-Savin	4 120	324	7,86%
Eclose-Badinières	1 432	112	7,82%
Saint-Quentin-Fallavier	6 168	474	7,68%
Ruy-Montceau	4 570	346	7,57%
Meyrié	1 046	79	7,55%
Crachier	516	38	7,36%
Succieu	754	54	7,16%
Châteauvilain	723	51	7,05%
Saint-Alban-de-Roche	1 975	131	6,63%
TOTAL CAPI	107 535	5 782	5,38%
Département de l'Isère	1 271 660	93 941	7,39%

25,05% des familles d'enfants de 6 à 11 ans sont des familles mono parentales.

COMMUNES	ZOOM JEUNESSE 6 à 11 ANS	
	FAMILLES AVEC ENFANTS de 6 à 11 ANS BAS REVENUS	
	Nbre	%
Bourgoin-Jallieu	653	39,82
Châteauvilain	NS	
Chèzeneuve	NS	
Crachier	NS	
Domarin	15	13,76
Eclose-Badinières	13	16,05
Four	6	5,61
La Verpillière	102	21,75
Les Eparres	8	12,50
L'Isle d'Abeau	409	30,68
Maubec	13	11,82
Meyrié	7	11,29
Nivolas-Vermelle	35	21,34
Ruy-Montceau	19	7,31
Saint-Alban-de-Roche	8	7,77
Saint-Quentin-Fallavier	69	20,06
Saint-Savin	25	10,20
Satolas-et-Bonce	11	7,43
Sérezin-de-la-Tour	8	11,27
Succieu	NS	
Vaulx-Milieu	16	10,60
Villefontaine	511	34,36
TOTAL CAPI	1 928	27,19%

La population d'enfants par strate scolaire (hors scolarisation des 2-3 ans)

	2008	2013	2018	Evolution en % entre 2008 et 2018
3-10 ans (enfants)	11 940	12 944	13 116	9,85%
11-14 ans (adolescents)	5 570	6 245	6 335	13,73%
15-17 ans (adolescents)	4 387	4 329	4 757	8,43%
18-24 ans (personnes)	9 091	8 488	8 664	-4,70%



L'évolution des effectifs scolaires (écoles publiques et privées) entre 2016 et 2020

Année scolaire	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
2016/2017	2 374	10 556	6 490	7026
2017/2018	2264	10648	6601	7213
2018/2019	2237	10846	6721	7177
2019/2020	2190	10788	6878	7088
% d'évolution Entre 2016 et 2020	-7,75%	2,20%	5,98%	0,88%

Les effectifs scolaires du territoire de la CAPI sont globalement plus élevés que la moyenne nationale (comparativement à la population totale) avec des impacts sur les besoins d'équipements dédiés à leur prise en charge éducative, plus particulièrement pour la tranche d'âge 3-14 ans.

Toutefois, on observe globalement, **une baisse de la population d'enfants dans les classes maternelles initiant, sauf mouvement migratoire lié au développement de l'urbanisation, un tassement voire d'ici 2 à 3 ans, une baisse également au niveau des écoles élémentaires**

b) L'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire :

Toutes les communes de la CAPI ont une offre d'accueil péri-scolaire de base pour accueillir les enfants avant et après l'école (le matin et le soir) et durant le temps méridien, sur les 4 jours d'école.

Ce type de service peut-être de différents niveaux. Il peut se limiter à un service **du type halte-garderie scolaire**.

Il peut également s'agir d'un **ALSH périscolaire** (accueil de loisirs sans hébergement) qui propose des activités de loisirs favorisant le développement des enfants. Il est animé par des personnels qualifiés et diplômés en nombre. Une fois agréé par la DDSCS, ce type d'accueil peut bénéficier de prestations financières de la part de la CAF

Durant les vacances scolaires, les communes peuvent également proposer des ALSH extra-scolaires dans les mêmes conditions de moyens que les ALSH périscolaires.

L'offre de service existante sur le territoire actuellement est la suivante :

• **Accueil périscolaire (matin midi et soir + mercredi) 3/11 ans et ponctuellement au-delà :**

ALSH périscolaire 3 / 11 ans										
Communes	Bourgoin Jallieu	L'Isle d'Abeau	la Verpillière	Ruy-Montceau	St Savin	Satolas et Bonce	St-Quentin Fallavier	Vaulx Millieu	Villefontaine	Total
Total	160	0	128	24	52	56	140	116	136	812

• **Accueil périscolaire (matin midi et soir + mercredi) + 11 ans :**

Communes	Bourgoin Jallieu	L'Isle d'Abeau	La Verpillière	Ruy-Montceau	St Savin	Satolas et Bonce	St-Quentin Fallavier	Vaulx Millieu	Villefontaine	Total
Total	12	28	0	46	0	0	24	0	0	110

• **Accueil extrascolaire 3 – 11 ans et ponctuellement au-delà :**

Communes	Bourgoin Jallieu	L'Isle d'Abeau	La Verpillière	Nivolas - Vermelle	Ruy-Montceau	St Savin	Satolas et Bonce	St-Quentin Fallavier	Vaulx Millieu	Villefontaine	Total
Total	286	566	128	48	89	72	60	140	60	130	1 579

• **Accueil extrascolaire + 11 ans :**

Communes	Bourgoin Jallieu	L'Isle d'Abeau	La Verpillière	Nivolas - Vermelle	Ruy-Montceau	St-Savin	Satolas et Bonce	St-Quentin Fallavier	Vaulx Millieu	Villefontaine	Total
Total	16	36	32	0	63	0	0	60	24	74	305

c) **Un territoire bien doté en termes d'équipements culturels et d'équipements sportifs :**

L'offre culturelle est portée par les collectivités – CAPI et communes (médiathèques, conservatoire et association d'enseignement musical, PLEAC et programmation jeune public du Vellein et du théâtre Jean Vilar, musée de Bourgoin-Jallieu notamment) ainsi que par les acteurs associatifs locaux (associations et centres sociaux). Le nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme intermédiaire pour 10 000 habitants est supérieur à la moyenne départementale.

Cet indicateur comptabilise le nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme intermédiaire par commune. Cela comprend les salles de sport spécialisées, les bassins de natation, les structure d'athlétisme et les pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle.

⇒ CAPI : 6.8

⇒ Département de l'Isère : 5,86

B- La jeunesse

a) Les chiffres clés :

Les jeunes allocataires CAF âgés de 12 à 25 ans :

Communes	Nb d'enfants de 12 à 17 ans	Nb d'enfants de 18 à 25 ans
Bourgoin-Jallieu	2 033	619
Châteauvilain	52	15
Chèzeneuve	48	6
Crachier	37	11
Domarin	101	16
Ecluse-Badinières	89	16
Four	98	10
La Verpillière	569	148
Les Eparres	60	14
L'Isle d'Abeau	1 611	400
Maubec	138	32
Meyrié	82	16
Nivolas-Vermelle	240	55
Ruy-Montceau	328	59
Saint-Alban-de-Roche	143	27
Saint-Quentin-Fallavier	462	113
Saint-Savin	289	65
Satolas-et-Bonce	170	39
Sérezin-de-la-Tour	77	18
Succieu	39	11
Vaulx-Milieu	184	56
Villefontaine	1 923	549
TOTAL CAPI	8 773	2 295
TOTAL DEPARTEMENT 38	85 422	21 448

Les jeunes de 12 à 25 ans allocataires CAF représentant plus de 10% de la population (11 068 personnes).

Le niveau de ressources des familles allocataires avec enfants de 12 à 17 ans :

COMMUNES	Familles avec jeunes de 12 à 17 ans					
	Familles avec enfants de 12 à 15 ANS	Familles avec enfants de 12 à 15 ANS à bas revenus		Familles avec enfants de 16 à 17 ans	Familles avec enfants de 16 à 17 ANS à bas revenus	
		Nbre	%		Nbre	%
Bourgoin-Jallieu	1 183	490	41,42	577	244	42,29
Châteauvilain	28	NS		15	NS	
Chèzeneuve	29	NS		12	0	0,00
Crachier	20	NS		11	NS	
Domarin	63	7	11,11	26	5	19,23
Eclose-Badinières	53	14	26,42	22	7	31,82
Four	62	5	8,06	21	0	0,00
La Verpillière	321	90	28,04	174	57	32,76
Les Eparres	31	NS		19	NS	
L'Isle d'Abeau	952	295	30,99	437	150	34,32
Maubec	79	14	17,72	38	6	15,79
Meyrié	49	8	16,33	19	6	31,58
Nivolas-Vermelle	135	28	20,74	74	17	22,97
Ruy-Montceau	198	18	9,09	80	7	8,75
Saint-Alban-de-Roche	88	8	9,09	35	NS	
Saint-Quentin-Fallavier	274	66	24,09	124	31	25,00
Saint-Savin	156	17	10,90	89	19	21,35
Satolas-et-Bonce	110	10	9,09	42	8	19,05
Sérezin-de-la-Tour	52	6	11,54	18	NS	
Succieu	24	NS		11	0	0,00
Vaulx-Milieu	107	16	14,95	53	10	18,87
Villefontaine	1 098	403	36,70	573	220	38,39
TOTAL CAPI	5 112	1 495	29	2 470	787	32
TOTAL DEPARTEMENT 38	50 363	11 802	23	24 157	6 619	27

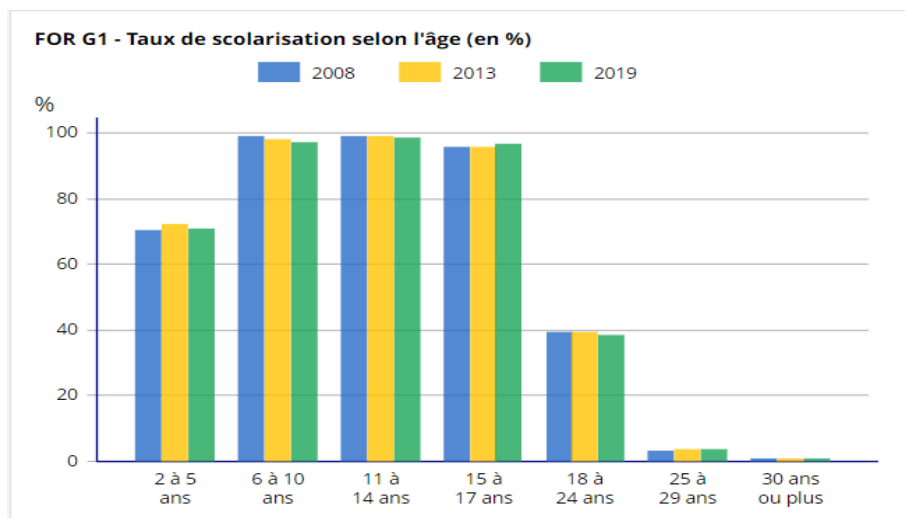
Les familles avec enfants de 12/ 17 ans représentent 7,02% de la population de la CAPI (7 582 jeunes) dont 4 820 résident sur Bourgoin-Jallieu, L'Isle D'Abeau et Villefontaine.

Et celles avec des jeunes de 18/24 ans 8,10% de familles.

Sur l'ensemble du territoire, près d'un tiers des familles avec des jeunes de 12 à 17 ans sont de conditions modestes.

b) Le taux de scolarisation :

Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.



On observe un niveau de scolarisation plutôt faible pour les 18/24 ans de 37,7% (58,1% au niveau départemental).

Ce taux est particulièrement contrasté sur le territoire :

- ⇒ Saint-Quentin Fallavier (31,9%), l'Isle d'Abeau (34%)
- ⇒ Ruy-Montceau 51,8%

• Le taux de scolarisation des 11 / 24 ans :

Communes	Taux de scolarisation des 11 /24 ans		
	11 à 14 ans	15 à 17 ans	18 à 24 ans
BOURGOIN-JALLIEU 2018	98,6	96,1	35,8
CHATEAUVILAIN 2018	100	96,4	35,7
CHEZENEUVE 2018	100	100	39,5
CRACHIER 2018	96,6	100	42,7
DOMARIN 2018	98,9	94,7	46,8
ECLOSE-BADINIERES 2018	98,9	97,1	34,6
FOUR 2018	100	100	43
LA VERPILLIERE 2018	97,1	94,1	41,3
LES EPARRES 2018	100	100	45,2
L'ISLE D'ABEAU 2018	96,9	97,5	34
MAUBEC 2018	99	98,5	36,8
MEYRIE 2018	98,3	100	38
NIVOLAS-VERMELLE 2018	100	96,9	33,5
RUY-MONTCEAU 2018	100	97,9	51,8
SAINT ALBAN DE ROCHE 2018	100	100	38,4
SAINT-QUENTIN FALLAVIER 2018	99,4	97	31,9
SAINT SAVIN 2018	98,9	96,4	39,1
SATOLAS ET BONCE 2018	100	100	47,2
SEREZIN DE LA TOUR 2018	98,7	100	48,2
SUCCIEU 2018	97,9	96,7	43,8
VAULX-MILIEU 2018	98,6	99,1	44,4
VILLEFONTAINE 2018	98,6	96,1	43,4
CAPI 2018	98,5	96,8	38,7
DEPARTEMENT 2018	98,4	96,6	54,8

c) Le taux d'emploi des 15/24 ans :

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et la population en âge de travailler. La population active comprend la population active ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

- ⇒ Cet indicateur est ici calculé pour la population des 15-24 ans.
- ⇒ Taux d'emploi des femmes âgées de 15 à 24 ans : 42,4
- ⇒ Taux d'emploi des hommes âgés de 15 à 24 ans : 50,60
- ⇒ Moyenne : 46,50 pour la CAPI
- ⇒ Le taux moyen départemental est de 30,7

d) La part des jeunes sans diplômes :

Cet indicateur représente la part des jeunes sans diplôme parmi la population des 20-24 ans. On désigne sous le terme de « jeunes sans diplôme » les individus âgés de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation, et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés.

- ⇒ 8,8% dans l'Isère
- ⇒ 15,50% sur le territoire de la CAPI

e) La part de diplômés du supérieur du supérieur parmi les 15 ans et + non scolarisés :

Cet indicateur représente la part de la population diplômée du supérieur, c'est-à-dire la part de la population des 15 ans et plus non scolarisée ayant obtenu un diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de santé, d'infirmier(ère), ou d'un diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, exprimée en pourcentage.

- ⇒ Part 2018 sur le territoire de la CAPI : 29,20
- ⇒ Part 2018 pour les femmes : 30,20
- ⇒ Part 2018 pour les hommes : 28,10
- ⇒ Part 2018 2018 sur le Département de l'Isère : 34,30

Constat global et enjeux au niveau des RPE

Volet enfance :

- Une dotation en accueil de loisirs de type ALSH très inégale sur le territoire, notamment pour les adolescents du territoire avec des besoins identifiés dans la plupart des communes à mettre en lien avec la dynamique démographique et la part de jeunes de moins de 20 ans au sein de la population du territoire. Ce besoin est identifié par les communes notamment pour la tranche d'âge 3/11 ans.
- Une offre culturelle globalement développée, notamment du fait de la présence de nombreux équipements culturels sur le territoire.
- Des équipements sportifs nombreux et diversifiés, couplés à un tissu associatif plutôt développé favorisant l'accès des jeunes aux pratiques sportives.
- Des garçons qui sont généralement plus nombreux que les filles du territoire à pratiquer des activités sportives, indépendamment de la tranche d'âge concernée.
- Des pratiques sportives dont la nature varie selon le genre avec des jeunes filles privilégiant ainsi l'équitation et le basketball et des jeunes hommes fréquentant majoritairement les clubs de football et de rugby.

Volet jeunesse :

- Les adolescents et les jeunes représentent une part importante de la population de la CAPI dont un tiers d'entre eux vivent dans des familles aux conditions modestes.
- Une offre de service de proximité en dehors du temps scolaire peu développée globalement sur le territoire à l'adresse des jeunes de plus de 11 ans.
L'offre de services pour cette tranche d'âges est essentiellement assurée par le tissu associatif (sportives notamment) ainsi que les centres sociaux, maison de quartiers...
- Le niveau de scolarisation des moins de 17 ans est proche de la moyenne départementale. En revanche le niveau de scolarisation des post bac est faible (37,7%). A l'inverse, le taux d'emploi des 15/24 est bien supérieur à celui du Département. Le tissu économique du territoire et sa densité favorisent l'insertion professionnelle sur des emplois peu qualifiés.
 - Des enjeux de prévention de la délinquance identifiés avec :
 - Un besoin grandissant de dispositifs adaptés pour prévenir la radicalisation de jeunes résidant sur le territoire
 - Des actions de prévention de la délinquance et de lutte contre la radicalisation portée par des acteurs locaux, en déclinaison du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance en Isère
 - Des difficultés d'action des professionnels du fait de la diversité des situations de radicalisation rencontrées (jeunes en rupture de parcours, enfants évoluant au sein de foyers dont les parents se radicalisent, jeunes victimes de violences, ...)
 - Des problématiques qui appellent à un accompagnement sur plusieurs aspects de la vie du jeune et donc à une action transversale entre partenaires.

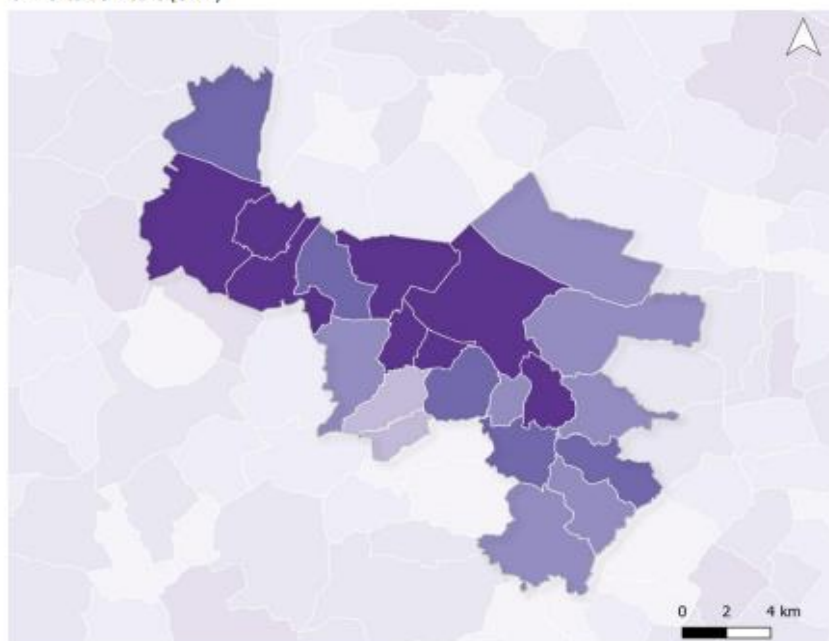
Partie 5 - La parentalité

a) Les chiffres clés :

Nombre de familles :

- ⇒ 29 750 familles dont 5 188 familles monoparentales (17,4%)
- ⇒ 23 372 familles allocataires CAF (17,6%) dont 3 987 familles monoparentales (17,06%)
- ⇒ 19 373 familles allocataires avec enfant au quotient familial inférieur au SMIC

Composition des familles								
Typologie de familles	2008	%	2013	%	2019	%	2019	%
Ensemble	26 816,00	100,00%	28 215,00	100,00%	29 750,00	100,00%	352 766,00	100,00%
Couples avec enfants	13 642,00	50,90%	13 829,00	49,00%	14 185,00	47,70%	154 839,00	43,90%
Familles monoparentales	3 968,00	14,80%	4 543,00	16,10%	5 188,00	17,40%	51 138,00	14,50%
Dont hommes seuls avec enfants	606,00	2,30%	836,00	3,00%	1 005,00	3,40%	10 272,00	2,90%
Dont femmes seules avec enfants	3 362,00	12,50%	3 707,00	13,10%	4 183,00	14,10%	40 866,00	11,60%
Couples sans enfants	9 205,00	34,30%	9 843,00	34,90%	10 377,00	34,90%	146 789,00	41,00%



Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles



b) **Les structures porteuses d'actions parentalité sur le territoire :**

- 4 Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, Saint-Quentin Fallavier et Villefontaine

- 1 LAEP (lieu d'accueil enfants-parents) pour les 0 à 6 ans - LAEP itinérant à Bourgoin-Jallieu (Champ-Fleuri, Champaret et la Grive) géré par la maison des associations
- 4 ludothèques (Bourgoin-Jallieu -la cité des familles- l'Isle d'Abeau, Saint-Quentin Fallavier et Villefontaine)
- La cité des familles de la CAF : lieu ressources proposant de nombreuses activités et services (un accueil convivial, une ludothèque, un atelier parent-enfant, des espaces d'informations, des rencontres et échanges entre parents, un lien avec des professionnels de la petite enfance, des rendez-vous avec des psychologues, conseillers conjugaux...)
- 1 CMNI à Villefontaine (Centre Maternel du Nord Isère) – mère à 7 mois de grossesse jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant
 - Dispositif pour mineurs : 3 places
 - Services ambulatoires : 9 places
 - Hébergement : 10 places
- 1 Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) – le Prado – les liserons à Bourgoin-Jallieu : 16-18 ans, 8 places en collectifs et 8 places dans des appartements éducatifs en SAI (Service Appartement Insertion)
- 1 foyer de l'enfance Nord Isère à l'Isle d'Abeau : 18 mois à 18 ans – 15 places
- 2 planning familial (Bourgoin-Jallieu et Villefontaine)
- 1 lieu d'exercice du droit de visite et de médiation familiale (Bourgoin-Jallieu)
- 3 services d'actions éducatives à domicile (AED) / actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) : Bourgoin-Jallieu et Villefontaine)

Les actions de soutien à la parentalité visent à informer et accompagner les parents dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants.

Constats et enjeux :

Une part de familles monoparentales plus élevée que le niveau départemental avec de fortes disparités entre les communes urbaines et les communes rurales.

Une proportion d'enfants identifiés comme étant en situation de risque ou de danger similaire au reste du Département.

Un grand nombre d'établissement et / ou de services intervenant en matière de protection de l'enfant et soutien à la parentalité au rayonnement territorial.

Un état des lieux des actions existantes à toutes les étapes de la vie de parents est nécessaire.

Notons que des actions existent déjà pour soutenir les familles dans leur rôle parental, portées par une diversité d'acteurs mais avec une coordination à envisager.

Un partenariat des acteurs à organiser dans une logique de parcours éducatif dans un contexte territorial « cloisonné » (CAPI/PE et Communes enfance/jeunesse), centres hospitaliers, cliniques, services départementaux de la PMI, cité des famille, maison des habitants...

Partie 6 – L'animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale s'inscrit en complémentarité des offres d'intervention sociale sur les territoires.

Les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, constituent un outil privilégié pour faciliter l'intégration sociale et citoyenne des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

L'animation de la vie sociale est portée notamment par des équipements de proximité agréés par la CAF reposant sur une dynamique de mobilisation des habitants et offrant une réponse aux besoins des familles du territoire.

Selon leur ancrage territorial, ces équipements rayonnent à l'échelle de quartiers ou de bassin de vie.

L'animation de la vie poursuit 3 missions générales :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- Le développement des lieux sociaux et la cohésion sociale
- La prise de responsabilité des usagers et de développement de la citoyenneté de proximité.

Elle agit avec et au service de différents publics : en favorisant l'intergénérationnel, a minima les enfants, les jeunes et les familles, pour la mixité des publics, et avec une attention portée aux publics fragilisés.

Les structures d'animation de la vie sociale sont principalement situées sur les villes centres de Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau, la Verpillière et Villefontaine.

Elles portent des projets adaptés aux besoins des familles, aux spécificités respectives de leur territoire d'implantation, à travers des initiatives et expérimentations sociales innovantes.

Elles favorisent la mixité sociale, les solidarités de voisinage et l'animation locale tout en encourageant l'implication des habitants du territoire.

Les centres sociaux et espace de vie sociale sont des clés d'entrées importantes pour les familles, de nombreuses actions enfance, jeunesse et parentalité y sont développées.

La dimension d'accueil, de services aux familles, d'implication des habitants et de développement durables (actions jardins partagés, équilibre alimentaire, repas local et bio) y sont portées.

Les structures d'animation de la vie sociale se saisissent également de la thématique « accès aux droits et inclusion numérique » et réfléchissent à proposer dans leurs équipements des solutions de proximité adaptées et complémentaires à l'offre existante.

- **Les structures porteuses**

Bourgoin-Jallieu : 2 Centres sociaux

- Maison des habitants de Champfleuri
- Maison des habitants de Champaret

L'Isle d'Abeau

- Centre social Michel Colucci

Villefontaine : 3 centres sociaux

- Maison de quartier de Servenoble
- Maison de quartier les Roches
- Maison de quartier les Fougères

La Verpillière :

- 1 centre social

Saint-Quentin Fallavier :

- 1 centre social
- **D'autres espaces d'animation sociale identifiés comme par exemple les jardins collectifs et jardins partagés parmi lesquels :**
 - ⇒ Le jardin Vaugelas de Villefontaine : lieu de partage, d'échange et de convivialité
 - ⇒ Le jardin Paill terre et Compagne à Bourgoin-Jallieu : jardin collectif à vocation sociale ouvert à toutes personnes voulant s'impliquer dans un projet de jardinage collectif, biologique et convivial.
 - ⇒ Le jardin citoyen et solidaire de l'Isle d'Abeau
 - ⇒ Le jardin d'insertion de Saint-Quentin Fallavier
 - ⇒ Les jardins familiaux de la Verpillière

Constats et enjeux

Pérenniser une offre d'animation sociale locale de proximité et de qualité en veillant à un maillage sur tout le territoire dans une démarche du vivre ensemble : social, laïcité, solidarité, culture, sport, jeunesse (citoyens de demain)

Favoriser la participation et l'implication des habitants

Travailler les complémentarités et liens avec les autres acteurs locaux

Partie 7 – L'accès aux droits et services

L'accès aux droits et services fait référence dans ce diagnostic à la facilité pour tout usager de disposer d'une information et à un service en lien avec les thématiques familiales abordées dans la présente convention et plus particulièrement à destination des publics de 0 à 25 ans.

a) Les structures existantes en plus des CCAS communaux qui est le 1^{er} pourvoyeur d'information en matière d'accès aux droits et service.

- Droits et services (dont prestations) à destination des familles :
 - La CAF
 - Bourgoin-Jallieu – la cité des familles
 - Isle d'Abeau – point d'accueil – espace des solidarités Olympe de Gougues
 - Villefontaine – rue Emile Zola
 - Le PIMMS de Villefontaine qui héberge un bouquet de services
Actis, CDC Habitat Social, Enedis, GEG, Keolis, SDH, Semitag, EDF, Le Groupe La Poste, Malakoff Médéric, Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Direction générale des finances publiques
- Droits et services (dont prestations) à destination des personnes en recherche d'emploi :
 - Antenne pôle emploi
 - Bourgoin-Jallieu
 - Villefontaine
- Accès aux services et à l'information à destination des familles :
 - Petite enfance : les RPE de la CAPI
 - PMI : Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau, Villefontaine
 - Information jeunesse
 - Bourgoin Jallieu : espace jeunes – 12 place Charlie Chaplin
 - Isle d'Abeau : Point Info Jeunesse – centre Michel Colucci
 - Villefontaine : Bureau Info Jeunesse
 - Saint-Quentin Fallavier : PIAJ (point info animation accueil jeunesse)
 - Les permanences du réseau RUBAN – 3 agences commerciales (Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau et Villefontaine)
- Accès aux services et à l'information à destination des jeunes :
 - La Mission Locale : 2 antennes (Bourgoin-Jallieu et Villefontaine)

Constats et enjeux

La CAPI héberge sur son territoire un grand nombre de structures pourvoyeuses d'offres de services et d'informations à destination des familles et des publics jeunes.

Toutefois, il est nécessaire de réaliser un recensement précis de ces structures doublée d'une actualisation de l'offre de services proposées par celles-ci.

Favoriser l'accès et la maîtrise de la langue est nécessaire et indispensable pour faciliter les démarches des publics et les rendre autonome.

Des niveaux d'accompagnement à adapter en fonction des besoins et des publics.

Favoriser l'inclusion numérique de proximité pour tous.

Travailler sur une simplification des démarches administratives.

La mobilité des usagers.

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

- LA CAPI

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE :	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE Claude Debussy 12 places	62 rue Claude Debussy Bâtiment B6 38090 Vaulx-Milieu
EAJE Le Mas de la Raz 15 places	30 rue Jean Moulin 38090 Villefontaine
EAJE les Fougères 15 places	Place de l'Europe 38090 Villefontaine
EAJE la Pinède 18 places	3 Esplanade de la Pinède 38090 Villefontaine
EAJE Justin et Valentine 15 places	10 square des Charpennes 38090 Villefontaine
EAJE Servenable 50 places	1 rue Pasteur 38090 Villefontaine
EAJE Saint Bonnet 20 places	18 square des Charpennes 38090 Villefontaine
EAJE les Maronniers 18 places	Place de l'Hotel de Ville 38070 Saint-Quentin-Fallavier
Micro-crèche les Moussaillons 9 places	135 rue du Cygne 38070 Saint-Quentin-Fallavier
EAJE les Petites Frimousses 18 places	538 avenue Pierre Dourdant 38290 La Verpillière
Micro-crèche les Vulpiminis 10 places	Bâtiment Aunis 3 rue du Grésivaudan 38290 La Verpillière
EAJE Fondbonnière 18 places	4 rue des Goélettes 38080 L'Isle d'Abeau
EAJE Gaie la Ronde 15 places	10 C rue du Lans 38080 L'Isle d'Abea
EAJE Maison de Praline 12 places	1 rue de la Halle 38080 L'Isle d'Abeau
EAJE Le Petit Mousse 30 places	Rue de l'embarcadère 38080 L'Isle d'Abeau
EAJE les Trésors de l'ISLE 20 PLACES	19 rue du Lans 38080 L'Isle d'Abeau
Micro Crèche Lilots Pirates 10 places	Rue de l'embarcadère 38080 L'Isle d'Abeau
EAJE les 3 Vallons 18 places	2 rue Sermet 38080 L'Isle d'Abeau
EAJE Champfleuri 24 places	Bâtiment « Le Berjamini » 1 bis rue Jean-Henri Fabre 38300 Bourgoin-Jallieu
EAJE les Petites Etoiles 44 places	30, Rue de la Rivoire 38300 Bourgoin-Jallieu
EAJE les Petits Princes 24 places	7 rue des Castors 38300 Bourgoin-Jallieu

Micro crèches Les Alvins 10 places	102 rue des Truitelles 38300 Saint-Savin
Micro crèche Rui' Minis 10 places	549 rue de la Salière 38300 Ruy-Montceau
Crèche itinérante la Ribambelle 15 places	<ul style="list-style-type: none"> • Le lundi à Écluse-Badinières, de 8h30 à 16h30 ; • Le mardi à Meyrié, de 8h30 à 16h30 ; • Le jeudi à Saint Alban de Roche, de 8h30 à 16h30 ; • Le vendredi à Nivolas-Vermelle, de 8h30 à 16h30.
EAJE Pirouette 20 places	90, avenue de la Verpillière 38090 La Verpillière 38090 Villefontaine Gérée par l'association Pirouette
RPE les Bisounours	Bâtiment Le Limousin 1 rue du Grésivaudan 38290 la Verpillière
RPE les Fougères	13, allée Mackenzie 38090 Villefontaine
RPE Villefontaine	Pôle Petite Enfance, Centre Simone Signoret 38090 Villefontaine
RPE Saint-Quentin Fallavier	Centre de l'enfance Place de l'Hôtel de ville 38070 Saint Quentin Fallavier
RPE le Triforium	14, rue du Cérès 38080 l'Isle d'Abeau
RPE des 3 Vallons	Rue Sermet 38080 L'Isle d'Abeau
RPE Berjamini	Bâtiment Petite Enfance « Le Berjamini » 1 bis avenue Fabre 38300 Bourgoin Jallieu
RPE Pom CAPI	49, avenue Tixier 38300 Bourgoin Jallieu
RPE les Petits Explorateurs	810, rue du Vernay 38300 Nivolas-Vermelle

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE Claude Debussy 12 places	62 rue Claude Debussy Bâtiment B6 38090 Vaulx-Milieu
EAJE Le Mas de la Raz 15 places	30 rue Jean Moulin 38090 Villefontaine
EAJE les Fougères 15 places	Place de l'Europe 38090 Villefontaine
EAJE la Pinède 18 places	3 Esplanade de la Pinède 38090 Villefontaine
EAJE Justin et Valentine 15 places	10 square des Charpennes 38090 Villefontaine
EAJE Servenoble 50 places	1 rue Pasteur 38090 Villefontaine
EAJE Saint Bonnet 20 places	18 square des Charpennes 38090 Villefontaine
EAJE les Maronniers 18 places	Place de l'Hotel de Ville 38070 Saint-Quentin-Fallavier
Micro-crèche les Moussaillons 9 places	135 rue du Cygne 38070 Saint-Quentin-Fallavier
EAJE les Petites Frimousses 18 places	538 avenue Pierre Dourdant 38290 La Verpillière
Micro-crèche les Vulpimimis 10 places	Bâtiment Aunis 3 rue du Grésivaudan 38290 La Verpillière
EAJE Fondbonnière 18 places	4 rue des Goélettes 38080 L'Isle d'Abeau
EAJE Gaie la Ronde 15 places	10 C rue du Lans 38080 L'Isle d'Abea
EAJE Maison de Praline 12 places	1 rue de la Halle 38080 L'Isle d'Abeau
EAJE Le Petit Mousse 30 places	Rue de l'embarcadère 38080 L'Isle d'Abeau
EAJE les Trésors de l'ISLE 20 PLACES	19 rue du Lans 38080 L'Isle d'Abeau
Micro Crèche Lilots Pirates 10 places	Rue de l'embarcadère 38080 L'Isle d'Abeau
EAJE les 3 Vallons 18 places	2 rue Sermet 38080 L'Isle d'Abeau
EAJE Champfleuri 24 places	Bâtiment « Le Berjamini » 1 bis rue Jean-Henri Fabre 38300 Bourgoin-Jallieu
EAJE les Petites Etoiles 44 places	30, Rue de la Rivoire 38300 Bourgoin-Jallieu
EAJE les Petits Princes 24 places	7 rue des Castors 38300 Bourgoin-Jallieu
Micro crèches Les Alvins 10 places	102 rue des Truitelles 38300 Saint-Savin
Micro crèche Rui' Minis 10 places	549 rue de la Salière 38300 Ruy-Montceau
Crèche itinérante la Ribambelle 15 places	<ul style="list-style-type: none"> • Le lundi à Écluse-Badinières, de 8h30 à 16h30 ; • Le mardi à Meyrié, de 8h30 à 16h30 ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Le jeudi à Saint Alban de Roche, de 8h30 à 16h30 ; • Le vendredi à Nivolas-Vermelle, de 8h30 à 16h30.
EAJE Pirouette 20 places	90, avenue de la Verpillière 38090 La Verpillière 38090 Villefontaine Gérée par l'association Pirouette
RPE les Bisounours	Bâtiment Le Limousin 1 rue du Grésivaudan 38290 la Verpillière
RPE les Fougères	13, allée Mackenzie 38090 Villefontaine
RPE Villefontaine	Pôle Petite Enfance, Centre Simone Signoret 38090 Villefontaine
RPE Saint-Quentin Fallavier	Centre de l'enfance Place de l'Hôtel de ville 38070 Saint Quentin Fallavier
RPE le Triforium	14, rue du Cérès 38080 l'Isle d'Abeau
RPE des 3 Vallons	Rue Sermet 38080 L'Isle d'Abeau
RPE Berjamini	Bâtiment Petite Enfance « Le Berjamini » 1 bis avenue Fabre 38300 Bourgoin Jallieu
RPE Pom CAPI	49, avenue Tixier 38300 Bourgoin Jallieu
RPE les Petits Explorateurs	810, rue du Vernay 38300 Nivolas-Vermelle

- LA VERPILLIERE

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
ALSH 3-10 ans extra scolaires : toutes les vacances hormis 3 semaines en août et 1 semaine à Noël	Adresse du lieu d'accueil La ferme Joly – chemin du Bret 38290 la Verpillière Adresse postale du Centre social dont dépend l'ALSH Avenue du Général de Gaulle – 38290 LA VERPILLIERE
ALSH périscolaire 3- 10 ans uniquement les mercredis	Adresse du lieu d'accueil La ferme Joly – chemin du Bret 38290 la Verpillière Adresse postale du Centre social dont dépend l'ALSH Avenue du Général de Gaulle – 38290 LA VERPILLIERE
ALSH 11-17 ans – ALSH ado extrascolaire	Centre social municipal avenue du Général de Gaulle – 38290 La Verpillière
Centre Social 2 agréments AGC (animation globale et coordination) ACF (animation collectif famille)	Avenue du général de Gaulle – 38290 La Verpillière

- NIVOLAS VERMELLE

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH 6-13 Semaine pendant les vacances d'automne 3 semaines pendant les vacances d'été Capacité d'accueil Entre 24 et 48	Centre de loisirs de Nivolas-Vermelle 47, allée Jean Zay 38300 Nivolas-Vermelle

- RUY-MONTCEAU

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
ALSH 3/ 17 ans périscolaire Mercredi Gestion confiée à l'association Léo Lagrange Centre Est	Bâtiment périscolaire de Ruy-Montceau 58, impasse de la mairie – 38300 Ruy Montceau
ALSH 3/ 17 ans Extra scolaires 1 ^{er} semaine des petites vacances, sauf Noël + semaines l'été (juillet + 1 semaine en août) Gestion confiée à l'association Léo Lagrange Centre Est	Bâtiment périscolaire de Ruy-Montceau 58, impasse de la mairie – 38300 Ruy Montceau
Séjours 11/17 ans dont : a. 1 séjour de 7 jours 11/17 ans - 24 places b. 1 séjour de 8 jours pour les 11/13 ans en juillet – 24 places c. 1 séjour de 12 jours 14/17 ans – 15 places Gestion confiée à l'association Léo Lagrange Centre Est	bâtiment périscolaire de Ruy 58, impasse de la Mairie – 3300 Ruy Montceau

- [SAINT SAVIN](#)

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
<p>Mercredi Périscolaire 3/11 ans 52 places</p> <p>Gestion confiée à l'association la Fraternelle</p>	<p>Centre de l'enfance 61, chemin des Alevins 38300 SAINT SAVIN</p>
<p>Petites vacances scolaires (1^{ière} semaine des vacances) Extrascolaire 3/11 ans 72 places</p> <p>Gestion confiée à l'association la Fraternelle</p>	<p>Centre de l'enfance 61, chemin des Alevins 38300 SAINT SAVIN</p>
<p>Grandes vacances d'été Uniquement mois de juillet Extra scolaire 3/11 ans 72 places</p> <p>Gestion confiée à l'association la Fraternelle</p>	<p>Centre de l'enfance 61, chemin des Alevins 38300 SAINT SAVIN</p>

- SATOLAS ET BONCE

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
3/5 ans – mercredi Périscolaire Capacité d'accueil : 16 Gestion confié à Léo Lagrange	Centre de loisirs « les Petits Lurons » 84 Rte de Montsolongre 38290 Satolas-et-Bonce
6/12 ans – mercredi Périscolaire Capacité d'accueil : 40 Gestion confiée à Léo Lagrange	Ecole élémentaire de Satolas et Bonce Montée des Lurons 38290 Satolas et Bonce
3/5 ans – petites vacances sauf 2 semaines en août et 1 semaine à Noël Extra scolaire Capacité d'accueil : 16 Gestion confiée à Léo Lagrange	Centre de loisirs « les Petits Lurons » 84 Rte de Montsolongre 38290 Satolas-et-Bonce
6/12 ans – petites vacances Sauf 2 semaines en août et 1 semaine à Noël Extra scolaire Capacité d'accueil : 44 Gestion confiée à Léo Lagrange	Ecole élémentaire de Satolas et Bonce Montée des Lurons 38290 Satolas et Bonce

- SAINT QUENTIN FALLAVIER

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH 3- 6 ans Périscolaire Mercredis Capacité Accueil : 48 enfants	Centre de l'enfance 50 Rue de l'hôtel de ville 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
ALSH 3- 6 ans Extra-scolaire Petites vacances Capacité Accueil : 48 enfants	Centre de l'enfance 50 Rue de l'hôtel de ville 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
ALSH 3- 6 ans Extra-scolaire Vacances d'été Capacité Accueil : 48 enfants	Centre de l'enfance 50 Rue de l'hôtel de ville 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
ALSH 6/11 ans Périscolaire Mercredi Capacité Accueil : 92 enfants	Centre de l'enfance 50 Rue de l'hôtel de ville 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
ALSH 6/11 ans Extra-scolaire Petites vacances Capacité Accueil : 92 enfants	Centre de l'enfance 50 Rue de l'hôtel de ville 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
ALSH 6/11 ans Extra-scolaire Vacances d'été Capacité Accueil : 92 enfants	Centre de l'enfance 50 Rue de l'hôtel de ville 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
ALSH 11/13 ans Extra-scolaire Petites vacances Capacité Accueil : 36 enfants	Maison des habitants 155, Rue des marronniers 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
ALSH 11/13 ans Extra-scolaire Vacances d'été Capacité Accueil : 36 enfants	Maison des habitants 155, Rue des marronniers 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
ALSH 14/17 ans Extra-scolaire Jeunes Vacances d'été Capacité Accueil : 24 enfants	Maison des habitants 155, Rue des marronniers 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
ALSH 11/17 ans Périscolaire Mardi soir mercredi après-midi et vendredi soir Capacité Accueil : 24 enfants	Maison des habitants 155, Rue des marronniers 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
Centre social Projet 2019-2022 AGC : Animation Globale et Coordination ACF : Action Collective Famille	Maison des habitants 155, Rue des marronniers 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

- VAULX-MILIEU

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
ALSH 3/11 ans Périscolaire matin et soir ALOHA 20 places 3/5 ans 40 6/11 ans	ALOHA - Rue des écoles – 38090 Vaulx Millieu
ALSH 3/11 ans Périscolaire matin et soir Ilots KIDS 20 places 3/5ans 30 places 6/11 ans	62, rue Claude Debussy – 38090 Vaulx Millieu
ALSH 3/11 ans Ilots Kids Mercredi Petites vacances scolaires sauf Noël 6 semaines 3/5 ans -20 places 6/11 ans – 40 places	62, rue Claude Debussy – 3090 Vaulx Millieu
ASLH 11/17 ans Espace jeune Vendredi soir 1 ^{ière} semaine des petites vacances et les 2 premières semaines des vacances d'été 24 places	ALOHA - Rue des écoles – 38090 Vaulx Millieu

- VILLEFONTAINE

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<p>ALSH périscolaire 3 - 11 ans Lu, ma, je, ven 7h15/8h30 Et 16h30/18h30 Fougères Centre Capacité : 18 places maternelles 32 places élémentaires</p>	<p>GS12 Ecole « Jules Ferry » 50, place de l'Europe 38090 Villefontaine Accueil de Loisirs « Fougères centre »</p>
<p>ALSH périscolaire 3 - 6 ans Lu, ma, je, ven 7h15/8h30 Et 16h30/18h30 Fougères le Haut GS22 Capacité : 30 places maternelles</p>	<p>GS22 Ecole « Les 4 vents » (école maternelle uniquement) 800, chaussée du parc 38090 Villefontaine Accueil de Loisirs « Fougères le haut »</p>
<p>ALSH périscolaire 3 - 11 ans Lu, ma, je, ven 7h15/8h30 Et 16h30/18h30 Les Roches Capacité : 10 places maternelles 14 places élémentaires</p>	<p>GS02 Ex Ecole « Jacques PREVERT » 90, avenue de La Verpillière 38090 Villefontaine Accueil de Loisirs « Les Roches » pour les enfants de l'école « Galilée » GS01</p>
<p>ALSH périscolaire 3 - 11 ans Lu, ma, je, ven 7h15/8h30 Et 16h30/18h30 Les Armières Capacité : 20 places maternelles 28 places élémentaires</p>	<p>GS06 Ecole « Les Armières » Montée Jean Mermoz 38090 Villefontaine Accueil de Loisirs « Armières »</p>
<p>ALSH périscolaire 3 - 11 ans Lu, ma, je, ven 7h15/8h30 Et 16h30/18h30 Servenoble Capacité : 12 places maternelles 16 places élémentaires</p> <p>ALSH périscolaire 3 - 11 ans Lu, ma, je, ven 7h15/8h30 Et 16h30/18h30 Servenoble Capacité : 12 places maternelles 16 places élémentaires</p>	<p>GS03 Ecole « Louis Pasteur » 95, place de l'Echiquier 38090 Villefontaine</p> <p>GS04 Ecole « L'étang » 39, avenue des pins 38090 Villefontaine</p>

<p>ALSH périscolaire 3 - 11 ans Lu, ma, je, ven 7h15/8h30 Et 16h30/18h30 Saint Bonnet Capacité : 20 places maternelles 28 places élémentaires</p>	<p>GS13 Ecole « Le Ruisseau » 150, rue des Eaux Vives 38090 Villefontaine Accueil de Loisirs « Saint Bonnet »</p>
<p>ALSH périscolaire 3 - 11 ans Lu, ma, je, ven 7h15/8h30 Et 16h30/18h30 Mas de la Raz Capacité : 20 places maternelles 42 places élémentaires</p>	<p>GS08 Ecole du « Mas de la Raz » Rue Jean Moulin 38090 Villefontaine Accueil de Loisirs « Mas de la Raz »</p>
<p>ALSH périscolaire 6 - 11 ans Lu, ma, je, ven 7h15/8h30 Et 16h30/18h30 Fougères le haut GS18 Capacité : 48 places élémentaires</p>	<p>GS18 Ecole « Christophe Colomb » (Ecole élémentaire uniquement) 1, chaussée des cépées 38090 Villefontaine Accueil de Loisirs « Fougères le Haut »</p>
<p>ALSH périscolaire mercredis 3 - 11 ans Mercredi 7h30/18h30 Capacité : 40 places maternelles 72 places élémentaires</p> <p>ALSH Extra Scolaire vacances Petites vacances et 4 semaines l'été 7h30/18h30 Capacité : 40 places maternelles 72 places élémentaires</p>	<p>GS03 Ecole « Louis Pasteur » Impasse Pasteur 38090 Villefontaine Accueil de Loisirs du mercredi et des vacances scolaires « Colin Maillard »</p>
<p>ALSH périscolaire mercredis 3 - 11 ans Mercredi 7h30/18h30 Capacité : 40 places maternelles 72 places élémentaires</p> <p>ALSH Extra Scolaire vacances Petites vacances et 5 semaines l'été 7h30/18h30 Christophe Colomb Capacité : 40 places maternelles 72 places élémentaires</p>	<p>GS18 Ecole « Christophe Colomb » 1, Chaussées des Cépées 38090 Villefontaine Accueil de Loisirs du mercredi et des vacances scolaires« C. Colomb »</p>

Séjour 6/10 ans 1 Hiver et 2 été Capacité : 50 places (20 + 15 + 15)	GS03 Ecole « Louis Pasteur » Impasse Pasteur 38090 Villefontaine Séjours de Vacances 6/10 ans
ALSH Adosphère 11/13 ans 3 semaines l'été Capacité : 24 places	GS08 Ecole « Mas de la Raz » 30, rue Jean Moulin 38090 Villefontaine Accueil de Loisirs Eté
ALSH Adosphère 11/13 ans 1 Séjour hiver et 2 séjours été Capacité totale : 50 places (20 + 15 + 15)	GS08 Ecole « Mas de la Raz » 30, rue Jean Moulin 38090 Villefontaine Séjours de Vacances 11/13 ans
Centre social des Roches La maison pour Tous : quartier des Roches Agrément : AGC et ACF Avec annexe Mas de la RAZ qui s'appelle maison de quartier Louise Michel	Centre social des Roches – Maison Pour Tous Place Nelson Mandela 38090 Villefontaine Maison de Quartier Louise Michel Impasse Jacques Brel 38090 Villefontaine
Maison de quartier des Fougères 1 seul agrément AGC	601, chaussée des Escoffiers 38090 Villefontaine
Maison de quartier Saint Bonnet 2 agréments AGC et ACF Maison de quartier Servenoble 2 agréments AGC et ACF	12, rue Emile Zola 38090 Villefontaine Maison de Quartier Servenoble Impasse Pasteur 38090 Villefontaine

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2022-2025 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

FICHE ACTION (FA 1) CTG BOURGOIN-JALLIEU

AXE à sélectionner (cocher une seule case) :	SELECTION
Axe n° 1 : Conforter, structurer et adapter l’offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI	
Axe n° 2 : Apporter un appui aux parents dans l’exercice de la parentalité	
Axe n° 3 : Maintenir, structurer et développer l’offre d’accueil enfance et jeunesse sur le territoire de la CAPI	X
Axe n° 4 : Favoriser l’accès aux droits et aux services	
Axe n° 5 : Renforcer la cohésion sociale et soutenir l’animation de la vie sociale	

Objectifs stratégiques de référence :
Adapter et conforter l’offre d’accueil enfance jeunesse adaptée aux besoins des familles

Fiche action (intitulé débutant par un verbe) :
Développer le nombre de places des ACM 3/5 ans multisites pour :
- Renforcer l’offre d’accueil, notamment pour les 3-5 ans (40 places les mercredis, 64 les vacances)

Eléments de diagnostic :
La ville de BJ a délégué ses ACM dans le cadre d’une DSP à Léo Lagrange centre Est depuis septembre 2021.
A ce titre le délégataire accueille les enfants de 3 à 13 ans dans le cadre des temps péri et extra scolaire. L’objectif est, en lien avec la collectivité, de s’adapter aux besoins des familles dans l’offre et les amplitudes du service mais aussi de disposer de projets pédagogiques adaptés aux enfants et aux jeunes.
Les accueils de loisirs s’adressent aux enfants scolarisés à partir de 3 ans et jusqu’à l’anniversaire des 6 ans. Ce sont des lieux de vie en collectivité, de rencontres et d’échanges, un moment privilégié pour découvrir de nouvelles activités et développer son imagination, sa confiance, sa créativité et ses connaissances.
Il s’organise sur 2 sites propose aux familles une offre qui s’inscrit dans un principe général de coéducation (triptyque école famille, accueil de loisirs).
Depuis quelques années, un certain nombre de familles sont sur liste d’attente et ne trouvent pas de places pour leurs enfants dans l’offre d’accueil des 3/5 ans.

Public cible :
Enfants 3/5 ans et parents

Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter la capacité d’accueils des ACM 3/5 ans pour correspondre aux besoins des familles ▪ Développer l’autonomie et la citoyenneté des jeunes ▪ Favoriser la mixité les jeunes dans les structures socio-éducatives du territoire (mixité de genre, culturelle et sociale) ▪ Favoriser l’ouverture vers d’autres pratiques (sportive et/ou culturelles) ▪ Faciliter la rencontre entre les publics de différentes structures ▪ Favoriser la cohérence éducative sur le territoire en affinant le travail partenarial des acteurs sociaux éducatifs 	Modalités de mise en œuvre : Les ACM multisites devraient disposer de nouveaux locaux en centre-ville à partir de 2024 et donc être en capacité d’accueillir une douzaine de maternels en plus.
	Echéances de réalisation : Année scolaire 2024/2025

<p>Services mobilisés et responsables de l'action : Enfance/jeunesse et délégué Léo Lagrange Eric JAIGU : ejaiгу@bourgoinjallieu.fr Chef de service enfance jeunesse</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre de service plus adaptée aux familles (plus de capacité d'accueils) - Un bon niveau de fréquentation de l'ALSH
<p>Partenaires sollicités : Léo Lagrange</p>	<p>Indicateurs d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapport annuel du délégué (qualitatif et quantitatif) en veillant notamment : - Que la fréquentation de l'ALSH dépasse 80 % - Au niveau de satisfaction des familles à l'aide d'un questionnaire - A l'adéquation entre l'offre et le besoin à l'aide d'un suivi de la liste d'attente des inscriptions

FICHE ACTIONS (FA2) CTG L'ISLE D'ABEAU

AXE à sélectionner (cocher une seule case) :	SELECTION
Axe n° 1 : Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI	
Axe n° 2 : Apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité	
Axe n° 3 : Maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance et jeunesse sur le territoire de la CAPI	X
Axe n° 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux services	
Axe n° 5 : Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de la vie sociale	

<p>Objectifs stratégiques de référence (objectifs partenariaux du PEDT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la cohérence entre tous les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires - Faciliter la transversalité entre les différents acteurs éducatifs - Harmoniser les liaisons petite enfance/enfance et enfance/collège - Permettre aux acteurs du territoire de s'inscrire dans les activités périscolaires et extrascolaires
--

<p>Fiche action (intitulé débutant par un verbe) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accueil périscolaire les jours scolaires (matin, midi et soir) pour les écoles primaires de l'Isle d'Abeau

<p>Eléments de diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix participatif organisé en direction de la communauté éducative et des parents d'élèves liliots pour le maintien ou non de la semaine à 4,5 jours / 76,6% des votes en faveur de la semaine à 4 jours - Déclaration des temps périscolaires des matins, midis et soirs en accueil de loisirs pour permettre un accueil de qualité (animateurs diplômés, taux d'encadrement sécurisant, projets pédagogiques) - Souhait de professionnaliser et stabiliser nos équipes - Constat des professionnels présents ces différents temps : les enfants aiment les activités encadrées et diversifiées, laissées au choix en fonction de leurs envies chaque jour
--

<p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfants inscrits aux accueils périscolaires des 7 groupes scolaires (de la petite section au CM2)
--

<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un fonctionnement qui identifie les mêmes professionnels sur chaque temps périscolaire - Permettre à tous les acteurs de la communauté éducative de se réunir régulièrement et partager les informations nécessaires au bon fonctionnement des différents temps - Adapter et mutualiser nos équipements et matériels au bénéfice de l'enfant - Faire appel aux compétences des acteurs du territoire pour proposer une offre de loisirs diversifiée sur les temps périscolaires et les faire connaître 	<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un PEDT, label plan mercredi, projets pédagogiques - Déclarations des accueils de loisirs auprès du SDJES - Visites PMI - Embauche de 22 animateurs à temps plein par la collectivité (via des annualisations)
	<p>Echéances de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action pérenne. - Date de mise en œuvre : le 01/09/2022

<p>Services mobilisés et responsables de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service Enfance (responsable de l'action) - Service Scolaire - Service Accueil/Administration - Service Finances 	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence de tous les temps de l'enfant avec des personnes repères, un fonctionnement identique et des personnes malgré les différents temps (matins, midis et soirs) - Implication des enfants, bien être sur les temps périscolaires, pour la pause méridienne : retour en classe plus calme... - Accueils de qualité (programmations, animations) répondant aux différents besoins des enfants pour les familles - Implication plus forte des animateurs qui travaillent à temps plein et bénéficient de temps de préparation
<p>Partenaires sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Education Nationale - SDJES - CAF - Associations 	<p>Indicateurs d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'inscriptions aux activités périscolaires - Intérêt des enfants pour les programmations - Bilans des animateurs - Retours des familles - Retours des partenaires

FICHE ACTIONS (FA3) CTG NIVOLAS-VERMELLE

AXE à sélectionner (cocher une seule case) :	SELECTION
Axe n° 1 : Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI	
Axe n° 2 : Apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité	
Axe n° 3 : Maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance et jeunesse sur le territoire de la CAPI	X
Axe n° 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux services	
Axe n° 5 : Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de la vie sociale	

Objectifs stratégiques de référence : <ul style="list-style-type: none"> • Adapter et conforter l'offre d'accueil enfance jeunesse adaptée aux besoins des familles

Fiche action (intitulé débutant par un verbe) : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un centre de loisirs complémentaire sur la période des vacances de pâques (1 semaine)
--

Eléments de diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques de fréquentations des centres de loisirs organisés sur les périodes d'été et de Toussaint.

Public cible : <ul style="list-style-type: none"> - Enfants de 6 à 13 ans.
--

Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> - Faire face à des demandes de plus en plus importantes de parents qui sont à la recherche d'offres d'accueil enfance-Jeunesse sur le territoire (communal + communes à proximité), - Elargir l'offre de services du centre de loisirs avec un accueil durant la 1^{ère} semaine des vacances de printemps (nouveau repère annuel donné aux familles), - Elargir le panel d'activités proposées aux enfants en matière sportive en lien le label Terre de Jeux 2024. 	Modalités de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Conventonnement avec l'association la Fraternelle pour une prestation complémentaire d'ALSH - Communication aux familles.
	Echéances de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - A partir de l'année 2022
Services mobilisés et responsables de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Administration et inscriptions (Mme Perrin-Niquet) - Cuisinières (Mmes Sainz et Vielle-Grosjean) - Responsable politique (Mme PACCINI) 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation haute de cette nouvelle offre de centre. - Appropriation de la thématique du sport (JO 2024) par les enfants / parents.
Partenaires sollicités : <ul style="list-style-type: none"> - Association La fraternelle. 	Indicateurs d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'initiations et de rencontres sportives - Fréquentation de l'ALSH supérieure à 80 % - Niveau de satisfaction des familles à l'aide d'un questionnaire - Evaluation de l'adéquation entre l'offre et le besoin à l'aide d'un suivi de la liste d'attente des inscriptions

FICHE ACTIONS (FA4) CTG RUY MONTCEAU

AXE à sélectionner (cocher une seule case) :	SELECTION
Axe n° 1 : Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI	
Axe n° 2 : Apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité	
Axe n° 3 : Maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance et jeunesse sur le territoire de la CAPI	X
Axe n° 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux services	
Axe n° 5 : Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de la vie sociale	

Objectifs stratégiques de référence :
Adopter et conforter l'offre d'accueil enfance jeunesse adaptée aux besoins des familles.

Fiche action (intitulé débutant par un verbe) :
Augmenter la capacité d'accueil de 3 – 6 ans

Eléments de diagnostic :
→ Forte augmentation de la population maternelle (création de logements sur la commune).
→ Forte demande des familles pour ce mode de garde ; liste d'attente pour l'ALSH sur cette tranche d'âge.

Public cible : Les 3 – 6 ans	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'offre d'accueil notamment pour les 3 – 6 ans. • Proposer une offre d'accueil au plus près des besoins des familles. • Garantir l'accessibilité financières à toutes les familles. 	Modalités de mise en œuvre : - Augmenter la capacité d'accueil avec l'agrément PMI et en déplaçant l'accueil en salle motricité de l'école maternelle Ruy
	Echéances de réalisation : Septembre 2023
Services mobilisés et responsables de l'action : → Service Education – Mme RUPAIRE → PMI (Agrément) → Léo Lagrange	Résultats attendus : Augmentation de 12 places pour passer de 24 places à 36 places
Partenaires sollicités : → Le département → La CAF	Indicateurs d'évaluation : → Nombre de places = taux de remplissage → Baisse de la liste d'attente → Agrément validé par la PMI

FICHE ACTIONS (FA5) CTG SATOLAS ET BONCE

AXE à sélectionner (cocher une seule case) :	SELECTION
Axe n° 1 : Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI	
Axe n° 2 : Apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité	
Axe n° 3 : Maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance et jeunesse sur le territoire de la CAPI	x
Axe n° 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux services	
Axe n° 5 : Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de la vie sociale	

<p>Objectifs stratégiques de référence :</p> <p>Maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance jeunesse sur le territoire de la CAPI</p>
--

<p>Fiche action (intitulé débutant par un verbe) :</p> <p>Développer l'offre ALSH pour les 3-6 ans sur la commune de Satolas-et-Bonce</p>
--

<p>Eléments de diagnostic :</p> <p>Ces dernières années sur l'ALSH « les Petits Lurons » de Satolas-et-Bonce nous avons constaté une augmentation des demandes d'inscriptions sur la tranche d'âge 3-6 ans. En septembre 2022, notre délégataire n'a jamais autant refusé d'enfants sur les mercredis de la première période de l'année.</p>

<p>Public cible :</p> <p>3-6 ans</p>	
<p>Objectifs opérationnels :</p> <p>Augmenter de 8 places l'ALSH « Les Petits Lurons » les mercredis.</p>	<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Avenant à la DSP avec Léo Lagrange</p>
	<p>Echéances de réalisation :</p> <p>Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action :</p> <p>service en charge de la gestion des bâtiments communaux Commission jeunesse Satolas-et-Bonce, dirigée par Maryline Moiroud, 5^{ème} adjointe Fédération Léo Lagrange, M. Girard et Mme Bayard</p>	<p>Résultats attendus :</p> <p>Accroître la capacité d'accueil de l'ALSH pour les enfants 3/6 ans</p>
<p>Partenaires sollicités :</p> <p>CAF</p>	<p>Indicateurs d'évaluation :</p> <p>Taux de remplissage de l'ALSH chez les 3-6 ans Niveau de satisfaction des familles Nb de demandes en liste d'attente</p>

FICHE ACTIONS (FA6) CTG CAPI

AXE à sélectionner (cocher une seule case) :	SELECTION
Axe n° 1 : Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI	X
Axe n° 2 : Apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité	
Axe n° 3 : Maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance et jeunesse sur le territoire de la CAPI	
Axe n° 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux services	
Axe n° 5 : Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de la vie sociale	

Objectifs stratégiques de référence :
Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI

Fiche action (intitulé débutant par un verbe) :
Adapter la territorialisation des RPE en cohérence avec le projet de territoire et dans un souci d'équilibre et de cohérence avec le nombre d'assistant(e) maternel(le)s agréées.

Eléments de diagnostic :
Suite à la baisse significative des assistantes maternelles alors que celui-ci représente le premier mode de garde sur le territoire, et à l'arrêt longue maladie de certaines animatrices de RPE, il a été indispensable de repenser la territorialisation des RPE visant à :

- rééquilibrer les secteurs au vu de la population d'assistantes maternelles
- et à organiser des binômes d'animatrices de RPE afin de garantir la continuité des RPE en cas d'absence d'animatrices.

Public cible :

- Animatrice RPE
- Assistantes maternelles

Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> - Réactualisation de l'offre des RPE sur le territoire - Territorialisation en cohérence avec les orientations du projet de territoire - Travail en transversalité entre les RPE - Suppléer à l'absence des animatrices absentes dans un souci de cohérence 	Modalités de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Travail en lien avec les animatrices, commune, élus et conseil départemental à partir d'un diagnostic sur l'état des lieux du nombre d'assistantes maternelles par commune
	Echéances de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place en janvier 2022

Services mobilisés et responsables de l'action : Services mobilisés : <ul style="list-style-type: none"> - Direction petite enfance - RPE - Commune - Conseil départemental de l'Isère Responsable de l'action : directrice de la DPE	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure cohérence et équilibre de l'offre proposée par les animatrices de relai sur le territoire
---	---

Partenaires sollicités : <ul style="list-style-type: none"> - Direction petite enfance - RPE - Communes - CAF de l'Isère - Conseil départemental 	Indicateurs d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des usagers - Satisfaction des assistantes maternelles - Nombre d'accueil collectif - Nombre d'AM présents aux temps collectifs
--	---

FICHE ACTIONS (FA7) CTG CAPI

AXE à sélectionner (cocher une seule case) :	SELECTION
Axe n° 1 : Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI	X
Axe n° 2 : Apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité	
Axe n° 3 : Maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance et jeunesse sur le territoire de la CAPI	
Axe n° 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux services	
Axe n° 5 : Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de la vie sociale	

Objectifs stratégiques de référence :
 Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI

Fiche action (intitulé débutant par un verbe) :

- Augmenter la capacité d'accueil de micro-crèche de la CAPI : les Alevins à Saint-Savin, Lilots Pirates à l'Isle d'Abeau et Ruy minis à Ruy-Montceau

Eléments de diagnostic :

- Suite à une étude des besoins sur plusieurs années et par rapport à l'étude de la fréquentation de nos structures d'accueil du jeune enfant, les amplitudes horaires des EAJE ont été réactualisés.
- Il a été aussi modifié les agréments modulés dans un souci d'optimisation de celles-ci
- Conformément à la loi ASAP les micro-crèches dont la superficie nous le permettent ont évolué à 12 enfants.

Suite à l'état des lieux des bâtiments, à l'aménagement de l'espace, et à l'organisation des structures qui le permettaient il a été possible de repenser la montée en capacité de trois micro-crèches « Les Alevins », « Lilots Pirates », et « Ruy' minis ».

- Les Alevins et Lilots Pirates ont ainsi évolué vers une capacité d'accueil de 12 places + 15% de places surnuméraires à compter du 22/08/2022
- Ruy' minis se verra évoluer vers une capacité d'accueil de 11 places +15% de places surnuméraires à compter du 01/01/2023

Public cible :

- Les enfants de 0 à 3 ans

<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins d'accueil des familles - Optimiser l'offre de d'accueil par rapport aux besoins des familles, à la configuration de nos bâtiments et en cohérence avec la loi ASAP - Optimiser le niveau d'activités des micro-crèches - Structurer l'offre d'accueil par rapport aux orientations du plan de mandat 	<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail à partir d'un diagnostic avec les différentes structures petite enfance afin d'évaluer les besoins des familles au regard des bilans quantitatifs - Travail en lien avec le conseil départemental pour solliciter les différents avis
	<p>Echéances de réalisation : A compter du 22/08/2022 pour les micro-crèches de Saint Savin et de l'Isle d'Abeau 1^{er} janvier 2023 pour la micro-crèche de Ruy-Montceau</p>

<p>Services mobilisés et responsables de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Petite Enfance - Structures Petite Enfance - CAF de l'Isère - Conseil départemental - Services techniques <p>Responsable de l'action : DPE</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins des enfants et des familles - Optimisation de l'offre d'accueil et du niveau d'activités des micro-crèche - Optimisation des financements
<p>Partenaires sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Petite Enfance et DGA Population - Structures Petite Enfance - Conseil départemental - Services techniques 	<p>Indicateurs d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation des structures - Niveau de satisfaction des usagers

FICHE ACTIONS (FA8) CTG CAPI

AXE à sélectionner (cocher une seule case) :	SELECTION
Axe n° 1 : Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI	
Axe n° 2 : Apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité	X
Axe n° 3 : Maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance et jeunesse sur le territoire de la CAPI	
Axe n° 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux services	
Axe n° 5 : Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de la vie sociale	

Objectifs stratégiques de référence :
Apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité

Fiche action (intitulé débutant par un verbe) :
Accompagner, soutenir et renforcer les parents dans leurs compétences parentales

Eléments de diagnostic :
La crise sanitaire, économique et sociale a fragilisé les familles dans leur rôle parentale. Afin de les soutenir au mieux dans leur difficulté de nombreux services se mobilisent pour soutenir et accompagner les parents dans leurs difficultés.

Public cible :

- Familles (enfants, parents, et environnement familiale)

<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les parents dans les difficultés qu'ils rencontrent et notamment dans les difficultés éducatives, familiales et sociales - Organiser des temps de rencontres individuelles ou collectifs de type café rencontre pour évoquer des thématiques particulières – café des parents - Organiser des ateliers avec les référents santé sur la thématique du handicap - Mettre en place des soirée débat - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation ; - Accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants. - Rendre visibles et mettre en valeur les actions existantes - Favoriser des maillages entre les partenaires dans un souci de continuité 	<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les lieux de parentalité - Engager un dialogue partenarial avec les acteurs de la parentalité du territoire dans une dynamique de réseau - Former des professionnels des services petite enfance de la CAPI
---	--

Echéances de réalisation :

- Sur la durée de la CTG et au-delà

<p>Services mobilisés et responsables de l'action :</p> <p>Services mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction petite enfance - CAF de l'Isère - Services, Associations - Partenaires sociaux, de l'éducation, de la petite enfance, enfance et familles - Conseil départemental <p>Responsable de l'action : directrice de la DPE</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des compétences parentales renforcées - Un parcours d'actions à destination des familles en difficultés dans leur relations parentales
--	--

Partenaires sollicités : <ul style="list-style-type: none">- Direction petite enfance- Commune et leurs services- CAF de l'Isère- Partenaires sociaux, de l'éducation, de la petite enfance, enfance et familles- Elus- Conseil départemental	Indicateurs d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">- Satisfaction des familles à l'aide de question ou d'entretien- Nombre de participants aux actions- Nombre de personnels petite enfance formés
---	---

FICHE ACTIONS (FA9) CTG CAPI

AXE à sélectionner (cocher une seule case) :	SELECTION
Axe n° 1 : Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI	X
Axe n° 2 : Apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité	
Axe n° 3 : Maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance et jeunesse sur le territoire de la CAPI	
Axe n° 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux services	
Axe n° 5 : Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de la vie sociale	

<p>Objectifs stratégiques de référence :</p> <p>Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI</p>

<p>Fiche action (intitulé débutant par un verbe) :</p> <p>Rénover et agrandir l'EAJE « Saint-Bonnet » situé sur Villefontaine et porter sa capacité d'accueil de 20 à 26 places</p>
--

<p>Eléments de diagnostic :</p> <p>Le diagnostic réalisé sur l'ensemble des EAJE gérés par la CAPI identifie plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un besoin d'équilibrer le nombre de places de crèche par bassins territoriaux (Ouest- Centre – Est) - Un besoin d'adapter des locaux à l'activité d'accueil du jeune enfant - Mise en conformité des EAJE avec le nouveau référentiel bâtimentaire des EAJE - Besoin d'engager un plan de rénovation énergétique de plusieurs EAJE de la CAPI

<p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfants de 0-3 ans du territoire - Professionnels travaillant dans les EAJE

<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer les très petites structures d'accueil - Adapter, équilibrer l'implantation des EAJE sur le secteur Ouest - Construire une structure adaptée à l'activité d'accueil du jeune enfant permettant : <ul style="list-style-type: none"> - une optimisation du taux de fréquentation - une optimisation des coûts d'exploitation - offrant des conditions de travail satisfaisantes aux équipes de professionnels 	<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un Avant projet sommaire concernant l'extension et la rénovation de l'EAJE de Saint-Bonnet situé sur Villefontaine en portant sa capacité d'accueil de 20 à 26 places - élaboration du plan de financement et des dossiers de demande de financement auprès de la CAF de l'Isère, de l'Etat et du Département de l'Isère
	<p>Echéances de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2023 : élaboration de l'APS et des dossiers de demande de financement - 2024 : avancement du projet jusqu'à la phase PRO - 2025 : consultation des marchés de travaux et début des travaux - 2027 : livraison de la structure
<p>Services mobilisés et responsables de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de l'action : la directrice de la petite enfance de la CAPI - Personnes mobilisées : <ul style="list-style-type: none"> - Directrice adjointe de la petite enfance - Directrice de la structure - Service prévention de la CAPI 	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'offre de service d'accueil du jeune enfant et des conditions d'accueil des enfants - Amélioration des conditions de travail des personnels

<ul style="list-style-type: none"> - Direction des bâtiments communautaires de la CAPI - Direction des finances de la CAPI - 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du niveau d'occupation de la nouvelle structure - Optimisation des coûts d'exploitation (fluides en particulier)
<p>Partenaires sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction petite enfance - Ville de Villefontaine - CAF de l'Isère - Sous-préfecture de la Tour-du-Pin au titre de la DSIL - Département de l'Isère 	<p>Indicateurs d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation de la structure - Coût d'exploitation - Niveau de satisfaction des familles et personnels recueillis à l'aide d'un questionnaire de satisfaction

FICHE ACTIONS (FA 10) CTG CAPI

AXE à sélectionner (cocher une seule case) :	SELECTION
Axe n° 1 : Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI	X
Axe n° 2 : Apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité	
Axe n° 3 : Maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance et jeunesse sur le territoire de la CAPI	
Axe n° 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux services	
Axe n° 5 : Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de la vie sociale	

Objectifs stratégiques de référence :

Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI

Fiche action (intitulé débutant par un verbe) :

Elaborer un projet d'implantation d'un nouvel EAJE sur le territoire de la ville de Saint-Quentin Fallavier en lieu et place de la micro-crèche actuelle (9 places) et d'un EAJE de Villefontaine situé à proximité d'une capacité d'accueil de 26 places.

Eléments de diagnostic :

Le diagnostic réalisé sur l'ensemble des EAJE gérés par la CAPI identifie plusieurs enjeux :

- Un besoin d'équilibrer le nombre de places de crèche par bassins territoriaux (Ouest- Centre – Est)
- Un besoin d'adapter des locaux à l'activité d'accueil du jeune enfant
- Mise en conformité des EAJE avec le nouveau référentiel bâtiementaire des EAJE
- Besoin d'engager un plan de rénovation énergétique de plusieurs EAJE de la CAPI

Public cible :

- Enfants de 0-3 ans du territoire
- Professionnels travaillant dans les EAJE

<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer les très petites structures d'accueil - Adapter, équilibrer l'implantation des EAJE sur le secteur Ouest - Construire une structure adaptée à l'activité d'accueil du jeune enfant permettant : <ul style="list-style-type: none"> - une optimisation du taux de fréquentation - une optimisation des coûts d'exploitation - offrant des conditions de travail satisfaisantes aux équipes de professionnels 	<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un Avant projet sommaire d'un EAJE de 26 places sur le quartier des moines en lien avec la ville de Saint-Quentin - élaboration du plan de financement et des dossiers de demande de financement auprès de la CAF de l'Isère, de l'Etat et du Département de l'Isère
	<p>Echéances de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2023 : élaboration de l'APS et des dossiers de demande de financement - 2024 : avancement du projet jusqu'à la phase PRO - 2025 : consultation des marchés de travaux et début des travaux - 2027 : livraison de la structure

<p>Services mobilisés et responsables de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de l'action : la directrice de la petite enfance de la CAPI - Personnes mobilisées : <ul style="list-style-type: none"> - Directrice adjointe de la petite enfance - Directrice de la structure - Service prévention de la CAPI - Direction des bâtiments communautaires de la CAPI et de Saint-Quentin Fallavier - Direction des finances de la CAPI 	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'offre de service d'accueil du jeune enfant et des conditions d'accueil des enfants - Amélioration des conditions de travail des personnels - Amélioration du niveau d'occupation de la nouvelle structure - Optimisation des coûts d'exploitation (fluides,
<p>Partenaires sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction petite enfance - Ville de Saint Quentin Fallavier - CAF de l'Isère - Sous-préfecture de la Tour-du-Pin au titre de la DSIL - Département de l'Isère 	<p>Indicateurs d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation de la structure - Coût d'exploitation - Niveau de satisfaction des familles et personnels recueillis à l'aide d'un questionnaire de satisfaction

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Deux instances ont été constituées au titre de la gouvernance de la CTG, à savoir :

- **Un Comité de pilotage**

C'est une instance politique présidée par la vice-présidente en charge de la petite-enfance et composée d'un représentant élu par commune signataire, d'un représentant du Département de l'Isère, et d'un représentant de la CAF de l'Isère.

Cette instance de gouvernance se réunira une fois par an a minima.

- **Un Comité technique**

C'est une instance technique animée par la DGA population et composée de représentants techniques des communes signataires, de la CAF de l'Isère et du Département de l'Isère.

Cette instance de gouvernance se réunira 2 fois par an. Elle pourra également organiser des groupes de travail thématiques si nécessaire.

Les postes de coordinateurs CEJ sont reconduits en chargés de coordination sur 2022 et 2023 comme l'existant.

Durant le 1^{er} semestre 2023, les fiches de postes seront retravaillées avec l'ensemble des partenaires. Ces fiches de postes feront l'objet d'une nouvelle contractualisation avec l'ensemble des signataires de la CTG pour les années 2024 et 2025.

ANNEXE 5 – Evaluation

L'évaluation a pour finalités :

- D'apporter les informations nécessaires à la prise de décision et aux orientations à prendre
- D'informer les bénéficiaires, les acteurs et les décideurs de l'évolution des actions, des résultats atteints en adéquation avec les objectifs de départ
- De comprendre et tirer les enseignements des écarts éventuels constatés entre le projet et le bilan réalisé

La démarche d'évaluation sera composée de 2 volets :

- a) Le suivi des résultats et des objectifs du plan d'actions (évaluation des actions mises en place dans le cadre de la Ctg)
 - Chaque action prévoit des indicateurs d'évaluation
 - L'évaluation des actions sera réalisée chaque année
- b) L'évaluation de la démarche et ses impacts

1 – l'évaluation du plan d'actions

cadre d'évaluation pour chaque fiche action et pour chaque année 2022, 2023, 2024 et 2025

axes stratégiques	objectifs stratégiques	nom de l'action	contenu de l'action	année de réalisation	objectif opérationnel	indicateurs	évaluation	commentaires
Conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire	Adapter et conforter l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la CAPI							
	Promouvoir l'offre de services petite enfance du territoire (EAJE – publics et privés, RPE, LAEP,)							
	Adapter les locaux des EAJE de la CAPI aux besoins de l'activité et dans une démarche de cohérence territoriale							

axes stratégiques	objectifs stratégiques	nom de l'action	contenu de l'action	année de réalisation	objectif opérationnel	indicateurs	évaluation	commentaires
Maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance jeunesse	adapter et conforter l'offre d'accueil enfance jeunesse adaptée aux besoins des familles							
	permettre un accès à l'information des usagers							
	encourage la formation et le recrutement de personnel qualifié dans les ALSH							
	Développer une politique culturelle et sportive à dimension sociale							
	soutenir la continuité et la cohérence éducative auprès des jeunes dans une perspective émancipatrice et intégratrice (insertion et prévention)							

axes stratégiques	objectifs stratégiques	nom de l'action	contenu de l'action	année de réalisation	objectif opérationnel	indicateurs	évaluation	commentaires
Apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité	mieux identifier l'offre de services et la conforter							
	conforter et développer les LAEP sur l'ensemble du territoire ainsi que les autres lieux et actions en faveur de la parentalité							
	soutenir les parents dans leur rôle parental en y associant tous les acteurs de la parentalité							

axes stratégiques	objectifs stratégiques	nom de l'action	contenu de l'action	année de réalisation	objectif opérationnel	indicateurs	évaluation	commentaires
Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de la vie sociale	adapter et conforter l'offre de services							
	Développer les coopérations et les innovations tout en tenant compte des contraintes des collectivités							
	favoriser l'implication des habitants dans le cadre de l'animation de la vie sociale							
	favoriser les liens sociaux, les solidarités et les initiatives des habitants							

axes stratégiques	objectifs stratégiques	nom de l'action	contenu de l'action	année de réalisation	objectif opérationnel	indicateurs	évaluation	commentaires
Favoriser l'accès aux droits et services	permettre une information accessible sur l'ensemble du territoire en promouvant les services administratifs et numériques existants							
	Accompagner les habitants à l'usage du numérique							
	favoriser les démarches des habitants et liens sociaux							

2 – l'évaluation de la démarche

cadre d'évaluation de la démarche CTG

	questions évaluatives	indicateurs	résultats				Commentaires	perspective
			2022	2023	2024	2025		
les réalisations	les éléments qui figurent dans le diagnostic partagé sont-ils adaptés et pertinents?	ressenti des acteurs locaux						
	des champs prioritaires	y-a-t-il ou pas consensus?						
	avancée effective de la CTG	respect des échéances inscrites dans le plan d'actions						

	questions évaluatives	indicateurs	Résultats				commentaires	perspective
			2022	2023	2024	2025		
les moyens	quelle est la place et la mobilisation des acteurs? (élu, techniciens, habitants, associations...)	actions réalisées :						
	y-a-t-il une clarification des différents niveaux d'implication des partenaires?	4 niveaux : - information, - la consultation - la concertation - la co-construction						
	le pilotage et le fonctionnement des instances sont-ils efficaces?	formalisation existante? Calendrier identifié? Quels outils de pilotage ont été mis en place?						
	les moyens mobilisés sont-ils adaptés/adéquats? (humains, financiers, matériels)	nombre de personnes mobilisées et temps passé						
	la communication	existe-t-il un plan de communication? - CAF -CAPI - les communes - Département de l'Isère						

ANNEXE 6 – Délibérations du conseil communautaire de la CAPI et des 21 communes signataires (Cf p 1 et 2)